

III. Ampleur du commerce licite de précurseurs et tendances les plus récentes du trafic de précurseurs

57. Le présent chapitre donne un aperçu des principales tendances et évolutions du commerce licite et du trafic de précurseurs chimiques, par groupe de substances, en vue de remédier aux lacunes et aux faiblesses des mécanismes de contrôle des précurseurs. Il récapitule les informations concernant les saisies et les détournements ou tentatives de détournement du commerce international ainsi que les activités liées à la fabrication illicite de drogues. Il se fonde sur les informations communiquées à l'OICS au moyen de divers mécanismes, tels que le formulaire D, le Système PEN Online, le Système PICS, les Projets « Prism » et « Cohesion », ainsi que par des rapports nationaux et d'autres informations officielles communiquées par les gouvernements. L'analyse porte sur la période allant jusqu'au 1^{er} novembre 2022.

58. Le présent chapitre donne également des informations sur les substances non inscrites au Tableau I ou au Tableau II de la Convention de 1988, qui sont communiquées à l'OICS conformément au paragraphe 12 b de l'article 12 de la Convention. Les gouvernements diffusent également ce type d'informations au moyen du Système PICS. Les données sur les produits chimiques non inscrits sont généralement présentées dans des sous-sections particulières, mais on peut également les retrouver dans les sections détaillant les tendances relatives aux substances inscrites aux Tableaux I et II de la Convention de 1988, en particulier dans les cas où les produits chimiques non inscrits en question font partie d'éléments plus complexes.

A. Substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

1. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'amphétamines

a) Éphédrine et pseudoéphédrine

59. L'éphédrine et la pseudoéphédrine, qui ont toutes deux des applications médicales légitimes, peuvent également être utilisées dans la fabrication illicite de méthamphétamine. Cependant, cette dernière peut aussi être fabriquée à partir de P-2-P, d'acide phénylacétique, d'APAAN, d'APAA, de MAPA ou d'un certain nombre de produits chimiques non placés sous contrôle (voir sous-sect. c) et d) ci-après et annexe VIII). En raison de leurs utilisations licites, l'éphédrine et la pseudoéphédrine sont largement commercialisées.

Commerce licite

60. Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 1^{er} novembre 2022, les pays exportateurs ont envoyé 5 426 notifications préalables à l'exportation via le Système PEN Online pour des envois prévus d'éphédrine et de pseudoéphédrine en vrac et sous forme de préparations pharmaceutiques. Ces notifications portaient, au total, sur environ 1 290 tonnes de pseudoéphédrine, ce qui représente une légère augmentation des échanges par rapport à 2021 et 2020, et près de 73 tonnes d'éphédrine. Les envois provenaient de 42 pays et territoires exportateurs et étaient destinés à 169 pays et territoires importateurs.

61. Le tableau 2 ci-après présente les 10 pays dont les importations prévues d'éphédrine et de pseudoéphédrine sont les plus importantes, selon le volume ayant fait l'objet d'une notification dans le Système PEN Online, pour la période considérée.

Tableau 2. Les 10 principaux pays importateurs d'éphédrine et de pseudoéphédrine, en volume prévu (1^{er} novembre 2021-1^{er} novembre 2022)

Classement	Éphédrine	Pseudoéphédrine
1	République de Corée	États-Unis d'Amérique
2	Nigéria	Égypte
3	Égypte	Türkiye ^a
4	Indonésie	Indonésie
5	États-Unis	Suisse
6	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Pakistan
7	Afrique du Sud	Japon
8	Ghana	République de Corée
9	Suisse	Italie
10	Singapour, Danemark	Singapour

^aDepuis le 31 mai 2022, « Türkiye » est la forme courte utilisée à l'Organisation des Nations Unies à la place de « Turquie ».

62. L'Inde a stoppé un envoi de 2 500 kg de chlorhydrate d'éphédrine à destination de l'Ouganda. Bien que les raisons de cette intervention ne soient pas disponibles, il convient de noter que les besoins légitimes annuels de l'Ouganda en éphédrine n'étaient que de 1 000 kg.

Trafic

63. Des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine, sous forme de matière première ou de préparations, ont été signalées dans le formulaire D par 33 pays, soit à peu près le même nombre qu'en 2020. Ce nombre, qui est l'un des plus faibles de ces dix dernières années, équivaut à peine aux trois quarts du nombre de pays ayant déclaré de telles saisies en 2019. En conséquence, la quantité d'éphédrine saisie dans le monde était de 6,1 tonnes, soit la quantité la plus faible saisie ces dix dernières années, et représentait près de la moitié de la quantité saisie en 2020 (voir fig. 5). La tendance générale à la baisse des quantités d'éphédrines saisies contraste notablement avec la tendance à la hausse des quantités de méthamphétamine saisies¹⁹ et s'explique en partie par un recours accru à d'autres précurseurs, dont des précurseurs sur mesure. Cette tendance est désormais bien établie en Europe et s'affirme de plus en plus dans d'autres parties du monde (voir également par. 104 à 116).

64. Sur un total de plus de 6,1 tonnes d'éphédrines saisies en 2021, les saisies d'éphédrine sous forme de matière première ont représenté plus de 4 tonnes, confirmant la tendance des années précédentes. À elle seule, la Chine en a

¹⁹Rapport mondial sur les drogues 2021, fascicule 4, *Tendances du marché des drogues : cocaïne, stimulants de type amphétamine* (publication des Nations Unies, 2021).

Figure 5. Saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D et saisies de méthamphétamine signalées dans le questionnaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime destiné aux rapports annuels (2012-2021)

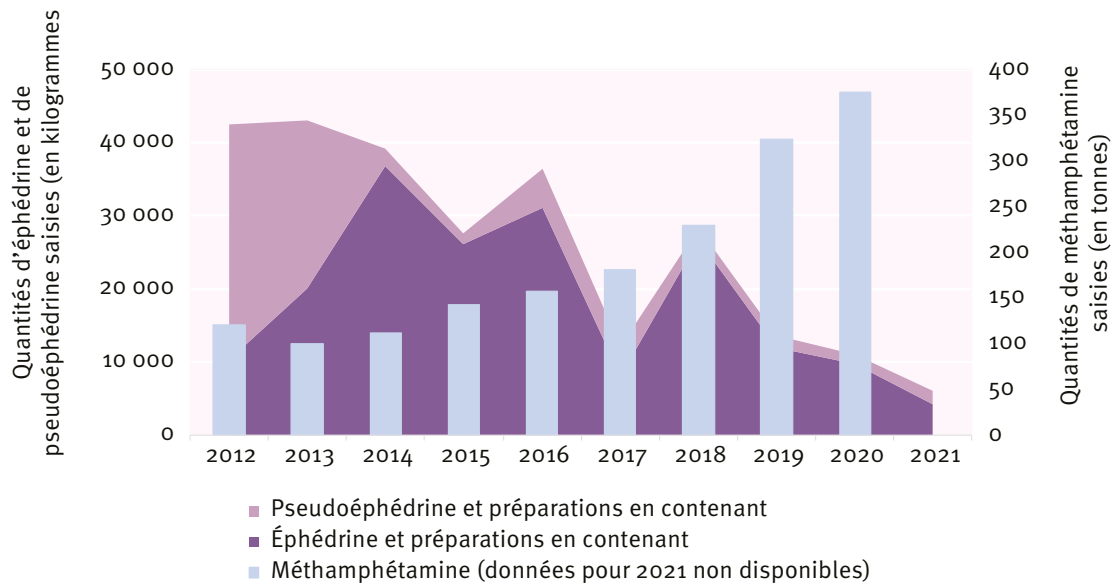
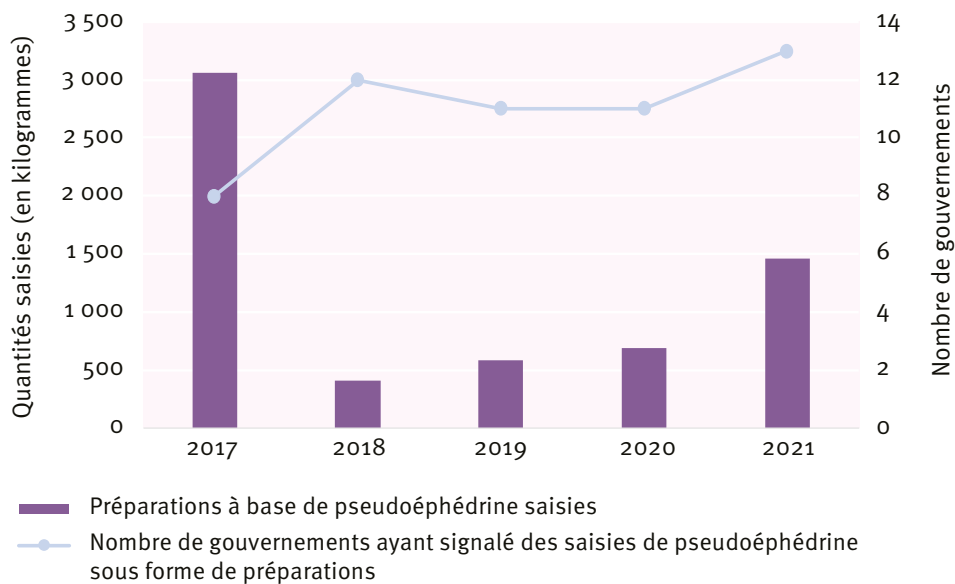


Figure 6. Saisies de préparations à base de pseudoéphédrine signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D (2017-2021)



saisi 3,8 tonnes, soit près de 95 % de la quantité saisie dans le monde en 2021. Toutefois, contrairement à la tendance générale à la baisse des saisies d'éphédrines, la quantité de pseudoéphédrine saisie sous forme de préparations a augmenté pour atteindre plus de 1,4 tonne, soit plus du double de la quantité saisie en 2020. En effet, ayant accusé une forte baisse après 2017, les quantités de pseudoéphédrine sous forme de préparations saisies n'ont ensuite cessé d'augmenter et ont plus que triplé en 2021 par rapport à 2018 (voir fig. 6). Bien que **les préparations médicales contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine ne soient pas placées sous contrôle international, l'OICS**

engage les gouvernements à mettre en place des mécanismes adéquats pour prévenir le détournement de préparations contenant des produits chimiques énumérés aux Tableaux I et II de la Convention de 1988, en particulier de celles contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, comme l'envisageait l'Assemblée générale dans sa résolution 59/162.

65. Les quantités d'éphédrine et de pseudoéphédrine saisies dans le monde varient fortement d'une région à l'autre. Une analyse régionale, commençant par l'Océanie et allant d'est en ouest, est présentée dans les paragraphes qui suivent.

Océanie

66. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les seuls pays de la région Océanie à avoir signalé des saisies d'éphédrines. Conformément à la tendance mondiale, les 578 kg d'éphédrines saisis au total en 2021 sont largement inférieurs aux plus de 6,5 tonnes déclarées avoir été saisies en 2017.

67. La majeure partie des saisies ont eu lieu en Australie, qui a déclaré avoir saisi au total plus de 420 kg de préparations à base de pseudoéphédrine dans le cadre de 295 opérations, ainsi que 8,5 kg de préparations à base d'éphédrine dans le cadre de 40 opérations. L'Inde a été signalée comme le pays d'origine de 355 kg de préparations à base de pseudoéphédrine saisies en 48 opérations et de 2,6 kg de préparations à base d'éphédrine saisies en quatre opérations. Alors que, dans le passé, l'Inde avait été signalée comme le pays d'origine de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine introduites clandestinement en Australie, au cours de la période considérée, l'Australie a notifié, en décembre 2021, janvier 2022 et février 2022, par l'intermédiaire du Système PICS, trois incidents concernant des envois de pseudoéphédrine de plus de 10 kg chacun, dont le pays d'origine serait, pour les deux premiers, le Népal, et pour le troisième, le Brunéi Darussalam.

68. La Nouvelle-Zélande a affiché une tendance constante à la baisse des saisies d'éphédrines, qui sont considérées comme la principale catégorie de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication de méthamphétamine dans ce pays. Dans le formulaire D pour 2021, elle a déclaré 76 saisies d'éphédrine et 68 saisies de pseudoéphédrine, représentant respectivement 114 kg et 35 kg au total, ce qui témoigne de la petite taille des envois. Dans un cas concernant 1,9 kg de pseudoéphédrine notifié par l'Inde en mars 2022 au moyen du Système PICS, la substance avait été dissimulée dans 50 rouleaux de fil métallique à destination de la Nouvelle-Zélande, qui avaient été interceptés en Inde.

69. Les données sur les saisies semblent indiquer une nette tendance au trafic d'éphédrine et de pseudoéphédrine sous forme de matière première de l'Inde vers l'Australie, et plus récemment vers la Nouvelle-Zélande, par voie postale ou par fret aérien, les substances étant dissimulées dans d'autres marchandises ou dans des matériaux d'emballage. **L'OICS engage les Gouvernements australien et indien à enquêter conjointement sur ces affaires en vue de démanteler les réseaux criminels dans leurs deux pays.**

Asie de l'Est et du Sud-Est

70. La Chine est le seul pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est à avoir déclaré des saisies d'éphédrines dans le formu-

laire D pour 2021. Atteignant 3,8 tonnes, le volume de ses saisies d'éphédrines a représenté près des deux tiers de la quantité totale saisie dans le monde.

71. Si la Chine reste le pays ayant déclaré la plus grande quantité d'éphédrine saisie dans le monde, les 3,8 tonnes qu'elle signale avoir saisies représentent à peine la moitié de la quantité saisie par ce pays en 2020 et un quart de la quantité saisie en 2018. En outre, la Chine a signalé la saisie de 74 kg de pseudoéphédrine sous forme de matière première. On ne dispose pas d'informations sur le nombre d'incidents auxquels ces saisies se rapportent, ni sur la question de savoir si les quantités saisies résultent d'une fabrication illicite ou d'un détournement des circuits licites. Toutefois, puisque des produits chimiques non placés sous contrôle connus pour être utilisés comme matières premières dans la fabrication illicite d'éphédrine ont été saisis en Chine (voir par. 114 ci-après), l'éphédrine saisie a probablement été fabriquée illicitement. Aucune saisie de préparations contenant de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine n'a été déclarée. Cette situation contraste avec la période 2012-2019, au cours de laquelle la Chine a signalé chaque année des saisies de préparations à base d'éphédrine dans des quantités allant de 2 tonnes à plus de 5,7 tonnes.

72. Aucun autre pays de la région n'a signalé de saisie d'éphédrine ou de pseudoéphédrine en 2021. Cependant, dans son rapport annuel pour 2021, l'Agence antidrogue des Philippines a fait état de 6,2 kg d'éphédrine saisis cette année-là²⁰. En outre, l'OICS sait par les médias qu'en août 2022, 1,3 million de comprimés de pseudoéphédrine auraient été saisis dans une voiture et un camion à Sagaing (Myanmar). Le pays d'origine dans cette affaire serait l'Inde.

73. La diminution des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine en Asie du Sud-Est concorde avec la baisse du nombre de laboratoires de méthamphétamine dont le démantèlement a été signalé dans la région ces dernières années. Ces indicateurs sont toutefois contredits par l'augmentation globale de la quantité de méthamphétamine saisie dans la région²¹, signe possible d'une délocalisation de la fabrication de cette substance.

Asie du Sud

74. L'Inde reste le seul pays d'Asie du Sud à avoir déclaré des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine. Dans le formulaire D pour 2021, elle a signalé cinq saisies représentant au total 79 kg (et 4 litres) d'éphédrine sous forme de matière première, soit moins d'un cinquième de la quantité déclarée

²⁰ Agence antidrogue des Philippines, *2021 Annual Report* (Quezon City, 2021), p. 32.

²¹ Rapport mondial sur les drogues 2021, fascicule 4, *Tendances du marché des drogues : cocaïne, stimulants de type amphétamine*, p. 60.

en 2020. L'intégralité de la quantité saisie provenait du pays. L'Inde a également signalé 19 saisies de 246 kg de pseudoéphédrine au total. La plupart d'entre elles ont également été notifiées par le Gouvernement au moyen du Système PICS. L'analyse des données du Système PICS pour 2021 révèle que 27 saisies ont été réalisées, représentant au total près de 300 kg d'éphédrine et de pseudoéphédrine. Sur ces saisies, 13 concernaient des tentatives de trafic par voie postale, services de messagerie express ou fret aérien, et trois ont eu lieu dans des laboratoires illicites. Parmi les cas où la destination est connue, on compte 14 saisies représentant au total 106 kg de pseudoéphédrine à destination de l'Australie (dont 10 concernaient des envois par voie postale ou par fret aérien et quatre ont été effectuées dans des bâtiments commerciaux ou industriels) et une saisie portant sur l'envoi de 24 kg de pseudoéphédrine à destination de la Malaisie. En 2022, des informations ont également été communiquées au moyen du Système PICS au sujet de 14 incidents survenus en Inde concernant des envois d'éphédrine et de pseudoéphédrine, pour un total de 759 kg des deux substances ; huit de ces envois étaient destinés à l'Australie, quatre à la Nouvelle-Zélande (voir également par. 69 ci-dessus) et un aux Émirats arabes unis, ces deux derniers pays étant indiqués pour la première fois comme pays de destination. Huit de ces incidents concernaient des envois par voie postale ou par fret aérien.

75. Peu d'informations sont disponibles sur l'origine de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine saisies en Inde, en particulier celles qui ont été détournées de la fabrication licite ou fabriquées illicitement. Dans un cas, les comptes rendus officiels ont fait état d'une saisie de près de 662 kg d'éphédrine sous forme liquide en juillet 2022, indiquant que cette substance avait été fabriquée illicitement dans une unité de production pharmaceutique fermée du nord de l'Inde qui avait été louée aux fins du trafic (voir également par. 115 ci-après).

Asie occidentale

76. En Asie occidentale, les seules saisies d'éphédrines signalées en 2021 l'ont été par la Türkiye. Quarante-six opérations ont été réalisées, pour un total de 2,13 kg d'éphédrine brute, les quantités saisies étant donc chaque fois modestes. Le pays d'origine n'était jamais connu. Au cours des cinq dernières années, parmi les pays de la région, seuls l'Afghanistan et le Pakistan ont déclaré des saisies d'éphédrines supérieures à 1 kg ; l'Afghanistan a indiqué avoir saisi 50 kg de pseudoéphédrine en 2018 et 440 kg de préparations à base de pseudoéphédrine en 2019, et le Pakistan a déclaré avoir saisi 80 kg d'éphédrine en 2019.

77. En octobre 2021, la Jordanie, qui n'a signalé aucune saisie de chlorhydrate de pseudoéphédrine, a refusé trois envois contenant au total 972 kg (324 kg chacun) de cette

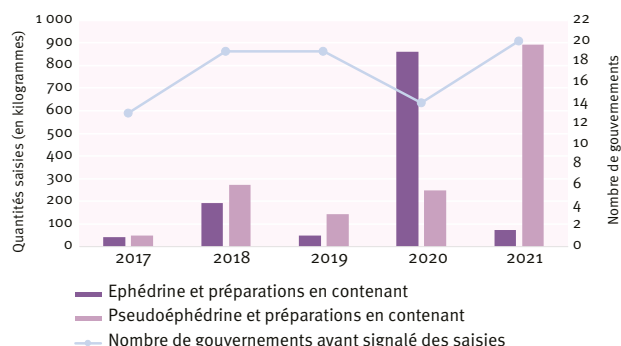
substance sous forme de préparation, qui devait être importée d'Égypte. Dans chaque cas, la société importatrice n'avait pas demandé l'envoi. C'était la première fois qu'un projet d'exportation de pseudoéphédrine depuis l'Égypte à destination de la Jordanie était notifié. Compte tenu des grandes quantités en jeu, le fait que la société importatrice n'avait jamais demandé l'envoi rendait la tentative de transaction suspecte et méritait qu'une enquête soit menée tant par le pays exportateur que par le pays importateur. Une autre affaire concernait un projet d'envoi de 120 kg de pseudoéphédrine sous forme de préparation pharmaceutique (1 million de comprimés), de l'Égypte vers la Géorgie. À l'issue d'une enquête menée par l'OICS au motif que ce seul envoi dépassait les besoins légitimes annuels de la Géorgie, les autorités de ce pays ont confirmé que la société importatrice n'était pas autorisée à importer cette substance. Cependant, l'objection ayant été adressée après le délai mentionné dans la notification préalable à l'exportation, l'envoi a été autorisé. Une enquête est encore en cours. Les cas susmentionnés démontrent une fois de plus l'efficacité du Système PEN Online pour ce qui est d'empêcher le détournement de précurseurs du commerce international licite.

78. Les Émirats arabes unis ont également reçu des notifications préalables à des envois prévus dépassant les besoins légitimes annuels qu'ils avaient indiqués en tant que pays importateur. Alors que leurs besoins légitimes annuels en préparations de pseudoéphédrine étaient de 2 418 kg, des envois de plus de 3 tonnes au total provenant d'Égypte leur ont été notifiés entre septembre et décembre 2021. Les trois envois de 324 kg chacun contenaient les mêmes préparations pharmaceutiques que celles qui avaient été refusées par la Jordanie (voir par. 77 ci-dessus).

Europe

79. Vingt gouvernements européens ont déclaré des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine dans le formulaire D, contre 14 en 2020. La saisie de près de 1 tonne d'éphédrines a été déclarée, soit un peu moins que la quantité de 1,1 tonne saisie en 2020, mais bien plus que les quantités saisies les trois années précédentes (voir fig. 7). Sur 967 kg saisis au total, l'essentiel, soit 894 kg, concernait de la pseudoéphédrine et des préparations en contenant. Ces chiffres contrastent avec la situation de 2020, où l'éphédrine représentait la majorité des saisies (860 kg sur un total de 1 108 kg). Cependant, étant donné que deux saisies réalisées en Pologne ont représenté ensemble 808 kg sur les 860 kg d'éphédrine saisis en Europe en 2020, la tendance en Europe au cours des cinq dernières années est principalement à la pseudoéphédrine, plus précisément aux préparations à base de pseudoéphédrine, qui ont représenté 869 kg sur les 894 kg de pseudoéphédrine saisis en Europe en 2021.

Figure 7. Saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine signalées par les gouvernements d'Europe au moyen du formulaire D (2017-2021)



80. La Bulgarie a déclaré la plus grande quantité de préparations à base de pseudoéphédrine saisies en Europe (317 kg), devant l'Autriche (259 kg), l'Ukraine (212 kg), la Tchéquie (42 kg) et la Pologne (11 kg). Elle a ainsi saisi plus de 2,6 millions de comprimés dans le cadre de trois opérations, le pays d'origine signalé étant chaque fois la Türkiye. **L'OICS engage les gouvernements à communiquer des renseignements détaillés sur les saisies déclarées, notamment les appellations commerciales des préparations saisies, car ces renseignements sont utiles pour les enquêtes complémentaires et permettent d'établir des liens éventuels avec d'autres affaires. Si elles sont diffusées en temps utile au moyen du Système PICS, ces informations peuvent permettre de détecter des cas similaires.**

81. Pour la première fois depuis plus de dix ans, l'Autriche a signalé la saisie de préparations contenant de la pseudoéphédrine, à savoir 2,16 millions de comprimés portant la marque Decancit SR et contenant chacun 120 mg de pseudoéphédrine, soit une quantité totale de 259 kg. L'envoi, dont le dernier point de départ était Doubaï (Émirats arabes unis), était destiné à un pays d'Europe du Sud-Est. L'enquête a révélé que le destinataire déclaré était une société fictive et que l'adresse indiquée n'existait pas. Il n'avait pas été fourni de document ni d'autorisation. L'OICS a appris qu'au cours de la période 2021-2022, des saisies d'une préparation pharmaceutique contenant de la pseudoéphédrine et présentée sous la même appellation commerciale avaient été opérées et que des envois de cette préparation avaient été stoppés dans plusieurs pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, d'Europe occidentale et centrale et d'Asie occidentale. L'enquête suit son cours.

82. L'Ukraine a signalé 367 saisies représentant au total 212 kg de préparations à base de pseudoéphédrine. Dans 28 cas, qui concernaient au total 71 kg de pseudoéphédrine, le pays d'origine était Israël, et dans 29 cas, soit

17 kg, il s'agissait de l'Égypte. Sur ces 17 kg, près de 12 kg ont été interceptés lors de trois saisies de comprimés opérées sur les bagages de passagers dans un aéroport. Les comprimés avaient été retirés de leur emballage d'origine et avaient sans doute été détournés des circuits légitimes en Égypte. Dans un cas notifié par l'intermédiaire du Système PICS, plus de 100 000 comprimés portant la marque Decancit SR avaient été saisis dans les bagages d'un passager. Les ressortissants ukrainiens arrêtés dans cette affaire s'étaient spécialement rendus en Égypte pour acheter de la pseudoéphédrine. En outre, des saisies de comprimés de Decancit SR réalisées dans des aéroports ukrainiens sur des passagers en provenance d'Égypte ont continué d'être notifiées au moyen du Système PICS en 2022.

83. La Tchéquie a signalé 59 saisies de plus de 42 kg de préparations à base de pseudoéphédrine au total. Dans sept cas, portant au total sur environ 4 kg de la substance, le pays d'origine signalé était la Pologne.

84. Si les saisies signalées de produits chimiques non placés sous contrôle ont le plus souvent trait à la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine en Europe, l'augmentation tant de la quantité de préparations à base de pseudoéphédrine saisies que du nombre de pays en ayant déclaré la saisie en 2021 pourrait indiquer que l'intérêt pour le trafic à grande échelle de ces préparations, constaté il y a une quinzaine d'années, a connu un regain, y compris dans des pays qui n'étaient pas associés à leur fabrication auparavant.

Afrique

85. Le Nigéria est le seul pays d'Afrique à avoir signalé des saisies d'éphédrines. Il a déclaré une seule saisie de 25,6 kg d'éphédrine brute dans le formulaire D. La saisie avait été effectuée à l'aéroport international de Lagos, et la substance était dissimulée dans le double fond d'une valise. La destination était Johannesburg (Afrique du Sud). En 2018 et 2019, le Nigéria avait signalé des saisies d'éphédrine de plus de 300 kg, mais depuis, ces saisies ont considérablement diminué dans le pays. En outre, le Ghana a signalé deux cas de vol, portant respectivement sur 50 kg d'éphédrine et 25 kg de pseudoéphédrine provenant dans les deux cas de l'entrepôt d'une installation de fabrication. Les enquêtes sur ces deux affaires suivent leur cours.

86. En outre, l'OICS donne suite aux informations diffusées par les médias concernant la saisie de 180 kg d'éphédrine dissimulés dans des sacs de farine de maïs dans un entrepôt au Mozambique.

87. Bien que les saisies d'éphédrines déclarées par les pays d'Afrique soient insignifiantes, la région est une destination de premier plan pour les importations d'éphédrine, quatre pays, à savoir, dans l'ordre, le Nigéria, l'Égypte,

l'Afrique du Sud et le Ghana, figurant parmi les 10 pays du monde à avoir reçu le plus de notifications préalables à l'exportation de cette substance en 2021 (voir tableau 2 ci-dessus). L'Égypte était également le deuxième pays importateur de pseudoéphédrine au monde en 2021 et est l'un des principaux exportateurs de ces deux substances sous forme de préparations pharmaceutiques.

88. Le suivi du Système PEN Online assuré par l'OICS en ce qui concerne les préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine a permis de détecter des envois suspects de ces préparations provenant d'un pays africain et destinés à des pays d'Asie occidentale et d'Afrique orientale. Dans une affaire concernant six envois qui représentaient au total près de 1 tonne de préparations à base de pseudoéphédrine, il a été confirmé ultérieurement que le certificat d'importation fourni au pays exportateur avait été falsifié. À la suite de cette affaire, le pays importateur a demandé qu'en règle générale, une copie de l'autorisation d'importation soit jointe à toute notification préalable à l'exportation afin que le pays importateur puisse vérifier l'authenticité de l'autorisation. Une enquête complémentaire est en cours dans le pays exportateur comme dans le pays importateur. Cette affaire montre qu'il faut que les gouvernements prennent les précautions qui s'imposent avant d'autoriser des exportations de précurseurs placés sous contrôle et fournissent des renseignements détaillés dans les notifications préalables à l'exportation. **L'OICS invite donc les gouvernements de la région à rester vigilants lorsqu'ils surveillent le commerce international de ces substances afin d'en empêcher le détournement à des fins illicites.**

Amériques

89. En 2021, les États-Unis ont déclaré des saisies représentant moins d'un demi-kilogramme d'éphédrine et 23 kg de pseudoéphédrine. Depuis 2019, année où 195 kg de pseudoéphédrine et 6 kg d'éphédrine avaient été saisis, les quantités saisies de ces substances n'ont pas dépassé 30 kg. Cela conforte dans l'idée que le marché de la méthamphétamine aux États-Unis est approvisionné par des laboratoires de grande taille qui utilisent du P-2-P. Le schéma est similaire au Mexique, qui n'a déclaré pratiquement aucune saisie d'éphédrine ou de pseudoéphédrine ces cinq dernières années. Depuis 2019, année où le Canada avait déclaré avoir saisi 750 kg d'éphédrine, le pays n'a signalé aucune saisie importante d'éphédrines.

90. Parmi les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, le Guatemala a signalé une saisie de 155 kg d'éphédrine sous forme de préparations et deux saisies représentant 162 kg de pseudoéphédrine, également sous forme de préparations.

91. Parmi les pays d'Amérique du Sud, seul le Chili a déclaré une petite saisie de moins d'un demi-kilogramme d'éphédrine. Aucune saisie, que ce soit d'éphédrine ou de pseudoéphédrine, n'a été signalée par d'autres pays de la région, suivant la tendance observée en 2020.

b) Noréphédrine et éphédra

Commerce licite

92. Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 1^{er} novembre 2022, 13 pays exportateurs ont communiqué, au moyen du Système PEN Online, des notifications préalables concernant 202 envois de noréphédrine vers 33 pays importateurs, pour plus de 37 tonnes de matière première et un peu plus de 1,3 tonne de préparations pharmaceutiques. Des envois de quantités supérieures ou égales à 1 tonne ont été notifiés aux pays importateurs suivants (par ordre décroissant des quantités expédiées) : États-Unis, Myanmar, Philippines, Danemark et Japon. Dans l'ensemble, le commerce international de noréphédrine, substance pouvant être utilisée dans la fabrication illicite d'amphétamine, est resté faible par rapport à celui d'autres précurseurs de stimulants de type amphétamine.

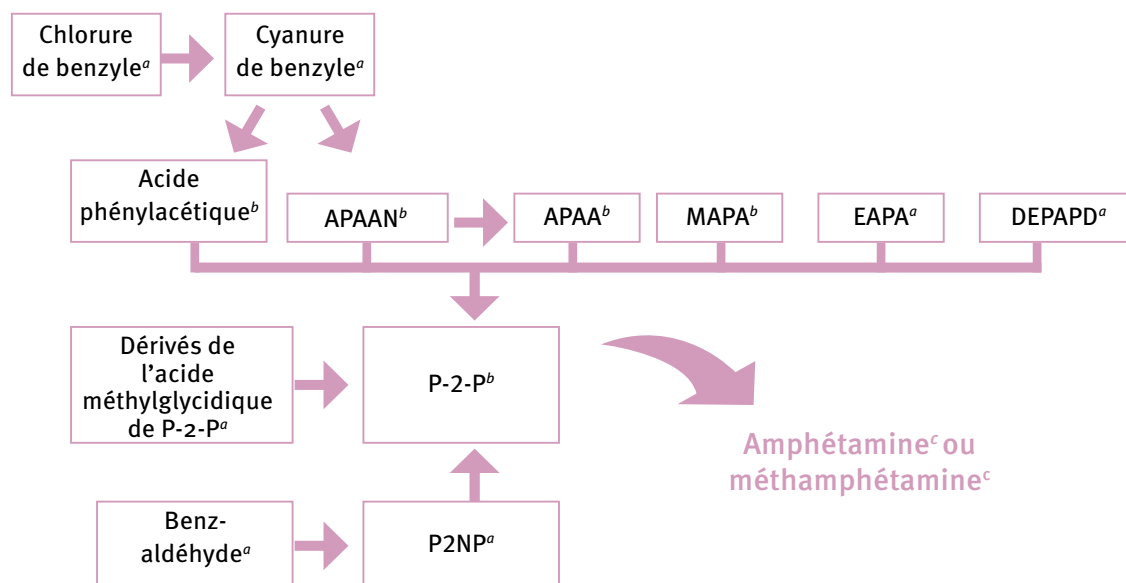
Trafic

93. Seuls l'Australie et le Bélarus ont déclaré des saisies de noréphédrine dans le formulaire D pour 2021. L'Australie a signalé huit saisies portant sur une quantité totale de moins de 150 grammes de la substance, et le Bélarus trois saisies d'environ 50 grammes au total. La quantité totale des saisies déclarées dans le monde en 2021 était inférieure à celles des cinq dernières années, et il s'agit de la deuxième plus faible quantité des dix dernières années, signe que cette substance est de moins en moins utilisée pour la fabrication illicite d'amphétamine.

94. Seule la Chine a signalé des saisies de la plante du genre *Ephedra* dans le formulaire D pour 2021. Après avoir déclaré des saisies de cette plante supérieures à 100 tonnes en 2019 et 2020, elle a déclaré en avoir saisi environ 30 tonnes en 2021. Aucune autre précision sur ces saisies n'a été communiquée. En outre, une saisie de 10 kg d'éphédra a été notifiée par la Tchéquie par l'intermédiaire du Système PICS en décembre 2021. Elle avait eu lieu dans un aéroport et l'envoi, en provenance de Chine, avait été fallacieusement déclaré comme étant du thé vert.

95. Depuis quelques années, l'utilisation de l'éphédra comme matière première pour la fabrication illicite de méthamphétamine en Afghanistan suscite une inquiétude croissante. Bien qu'il n'existe pas de données fiables sur l'ampleur de cette utilisation, des recherches et des études de terrain semblent indiquer que les quantités d'éphédra suffisantes pour fabriquer 220 tonnes de

Figure 8. Produits chimiques de substitution utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine



^aNon placés sous contrôle international mais figurant dans la liste de surveillance internationale spéciale limitée.

^bInscrits au Tableau I de la Convention de 1988.

^cInscrites au Tableau II de la Convention sur les substances psychotropes de 1971.

méthamphétamine avaient été vendues sur l'un des principaux bazars du sud-ouest du pays²².

c) P-2-P, acide phénylacétique, APAAN, APAA et MAPA

96. Alors que le P-2-P et l'acide phénylacétique font l'objet d'un commerce licite, bien qu'à différents degrés, ils ont rarement été détournés de ce commerce ces dernières années. Leurs saisies concernent souvent des produits fabriqués illicitement à partir d'un de leurs précurseurs. L'APAAN, l'APAA et le MAPA sont en revanche considérés comme des précurseurs sur mesure qui sont commercialisés en très petites quantités, voire ne le sont pas du tout. Leur disponibilité sur les marchés illicites procède donc généralement d'une demande illicite et d'une disponibilité auprès de sources douteuses, notamment d'entreprises qui peuvent à leur insu fournir des produits synthétisés sur mesure à des personnes se livrant à un trafic.

97. Nombre de substances non encore placées sous contrôle qui remplacent le P-2-P et d'autres précurseurs placés sous contrôle sont utilisées dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine (voir fig. 8 et sous-sect. d) ci-après).

²²Cette conclusion se fonde sur des images satellitaires à haute résolution du bazar Abdul Wadood recueillies le 26 novembre 2021 [voir David Mansfield, « Banning ephedra and bolstering the rural economy of Afghanistan » (Interdiction de l'éphédra et dynamisation de l'économie rurale de l'Afghanistan), Alcis, 13 janvier 2022 (en anglais)].

Commerce licite

98. Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 1^{er} novembre 2022, le commerce international envisagé de P-2-P et d'acide phénylacétique est resté à un niveau équivalent à celui des années précédentes. Vingt-deux envois prévus de P-2-P en provenance de trois pays exportateurs vers sept pays importateurs et environ 776 envois prévus d'acide phénylacétique en provenance de 18 pays exportateurs vers 45 pays et territoires importateurs ont fait l'objet d'une notification préalable dans le Système PEN Online.

99. Par comparaison, depuis novembre 2021, il n'y a eu aucune notification préalable à l'exportation d'APAAN ou d'APAA et l'exportation de MAPA a fait l'objet de trois notifications préalables. Toutes les opérations signalées par le truchement du Système PEN Online concernaient de petites quantités destinées à servir de références et à des travaux en laboratoire.

Trafic

100. En 2021, 14 pays ont déclaré des saisies de P-2-P, pour un total de plus de 11 800 litres, dans le formulaire D. Tant le nombre de pays ayant signalé des saisies que les quantités déclarées étaient inférieurs à ceux de 2020. La plus grande quantité totale saisie a été déclarée par la Türkiye (plus de 4 200 litres), suivie par les Pays-Bas (près de 4 000 litres), le Mexique (plus de 2 500 litres), la Belgique (665 litres) et l'Allemagne (près de 300 litres). En ce qui concerne l'acide phénylacétique, la Chine a déclaré dans le formulaire D pour 2021 des saisies représentant

12 tonnes. Il s'agit de la plus grande quantité saisie par un pays depuis 2017, année où le Mexique avait signalé à lui seul la saisie de près de 19,5 tonnes de cette substance dans des laboratoires illicites de méthamphétamine. Malheureusement, aucun des deux pays n'a fourni d'informations sur l'origine de ce produit chimique, notamment sur le point de savoir s'il avait été fabriqué illicitement (voir par. 109 ci-après) ou détourné des circuits légitimes. **L'OICS invite les gouvernements à faire la distinction entre les deux scénarios ainsi qu'à enquêter sur la source des précurseurs saisis, à faire état des informations pertinentes au moyen du Système PICS et à les déclarer dans le formulaire D, ce qui permettra de prendre les mesures de suivi les plus appropriées pour remédier aux faiblesses sous-jacentes.**

101. Six pays d'Europe et l'Australie ont signalé des saisies de **MAPA** dans le formulaire D pour 2021. À environ 9,7 tonnes, la quantité totale saisie ne représente qu'environ 30 % de celle déclarée en 2020. Cette baisse a confirmé la tendance observée pour d'autres produits chimiques sur mesure, qui veut que les saisies d'une substance cessent une fois celle-ci placée sous contrôle international. En 2021, la plus grande quantité de MAPA saisie a été déclarée par les Pays-Bas (plus de 6 tonnes), suivis par la Belgique (plus de 2,2 tonnes) et l'Allemagne (plus de 1,3 tonne). Lorsque des informations étaient disponibles, le pays d'origine signalé était, comme par le passé, la Chine, Hong Kong comprise. La République de Corée et des pays européens ont été utilisés comme pays de transit. Alors que les envois de l'Asie vers l'Europe étaient expédiés par voie aérienne, les envois au sein de l'Europe, dont la destination finale était généralement les Pays-Bas, étaient souvent expédiés par la route. La plupart des envois de MAPA faisaient l'objet de fausses déclarations. Certaines saisies ont été réalisées à l'issue de livraisons surveillées effectuées entre les pays concernés.

102. Les Pays-Bas sont également le seul pays à avoir déclaré une saisie d'**APAA** (50 kg) en 2021. Aucune saisie d'**APAAN** n'a été signalée.

103. En 2022, d'autres saisies de ces produits chimiques ont été notifiées au moyen du Système PICS. Les quantités étaient considérablement plus faibles que les années précédentes, la quantité de MAPA saisie au cours des dix premiers mois de 2022 étant d'environ 350 kg, soit moins de 3 % de la quantité saisie au cours de la période correspondante en 2021. Par ailleurs, les saisies notifiées par l'intermédiaire du Système PICS en 2022 ont également révélé une augmentation notable du nombre d'incidents concernant des précurseurs de remplacement non placés sous contrôle et des quantités correspondantes (voir sous-sect. d) ci-après).

d) Utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine

104. Comme les années précédentes, une grande partie du volume des produits chimiques non placés sous contrôle rencontrés dans le cadre de la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine était constituée de précurseurs sur mesure conçus à dessein, dont la composition chimique est très proche de celle des produits chimiques inscrits aux Tableaux I et II de la Convention de 1988 et qui peuvent être transformés en produits correspondants placés sous contrôle par des moyens aisément applicables. En outre, les pays ont continué de signaler divers produits chimiques courants disponibles en vente libre. La majorité des produits chimiques de ces deux catégories figurent depuis longtemps sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites, soit nommément soit dans le cadre des définitions élargies, ainsi que sur d'autres listes de surveillance régionales ou nationales, en tant que substituts de précurseurs placés sous contrôle.

Dérivés de l'acide méthylglycidique et de l'acide *alpha*-phénylacétoacétique de P-2-P

105. Les Pays-Bas sont le seul pays à avoir déclaré dans le formulaire D des saisies importantes de précurseurs sur mesure de l'amphétamine et de la méthamphétamine non placés sous contrôle, à savoir des **dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2 P** (plus de 730 kg) et l'**EAPA**, ester éthylique analogue du MAPA (85 litres). Ces quantités sont largement inférieures à celles saisies entre 2017 et 2019.

106. Au cours des dix premiers mois de 2022, 37 incidents concernant des dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P ont été signalés par l'intermédiaire du Système PICS, pour un total supérieur à 10 tonnes. Tous ces incidents ont été signalés par des pays européens. Quinze incidents se sont produits dans des laboratoires ou des entrepôts illicites aux Pays-Bas et 21, dont sept étaient liés par un mode opératoire identique, concernaient des saisies réalisées aux frontières dans des aéroports ou dans des centres postaux ou de colis en Allemagne, au Royaume-Uni et en Tchéquie. Six autres étaient rattachés par une fausse déclaration commune. Dans la majorité des cas, la Chine, Hong Kong comprise, était désignée comme pays d'origine. Des enquêtes sont en cours dans les pays concernés. La résurgence des dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P, qui sont placés sous contrôle dans tous les États de l'Union européenne depuis décembre 2020, serait le

résultat d'une attention accrue des services de détection et de répression et du profilage des risques effectué par les autorités douanières.

107. Au début de 2022, un nouveau précurseur de l'amphétamine et de la méthamphétamine est apparu aux Pays-Bas. Il est connu sous le nom de **DEPAPD**, ou (**phénylacétyl**)**propanedioate de diéthyle**. Non placé sous contrôle international, il a cependant été inscrit sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de l'OICS, sous les définitions élargies, en tant que dérivé du P-2-P. Au cours des dix premiers mois de 2022, il a été détecté à deux reprises aux Pays-Bas, l'une dans un envoi par messagerie express sans étiquetage, l'autre dans un laboratoire illicite où 12 litres de cette substance ont été saisis. À la fin de 2022, un dérivé du DEPAPD a également été détecté. L'apparition du DEPAPD et de son dérivé est un nouvel élément qui justifie l'invitation de l'OICS à prendre en compte les groupes de produits chimiques de structure très proche. **L'OICS souhaite appeler l'attention des États Membres sur le fait qu'il serait efficace de placer sous contrôle des groupes entiers de produits chimiques, dans la mesure du possible, plutôt que des substances particulières, que les personnes se livrant à leur trafic n'ont souvent aucun mal à remplacer.**

Benzaldéhyde, nitroéthane et phényl-1 nitropropène-2

108. Des saisies de produits chimiques utilisés dans la méthode dite du « nitrostyrène » pour la fabrication de P-2-P, puis de la méthamphétamine ou de l'amphétamine, ont continué d'être signalées dans le formulaire D. En 2021, quatre pays ont fait état de saisies de **benzaldéhyde**, de **nitroéthane** et/ou de **P2NP**, produit chimique intermédiaire résultant de la réaction entre le benzaldéhyde et le nitroéthane. Nombre de ces saisies ont eu lieu dans des laboratoires illicites, généralement de petite taille. En 2021, les saisies les plus importantes ont été déclarées par la Fédération de Russie (plus de 1 tonne de benzaldéhyde). L'absence de saisies notables de ces produits chimiques au Mexique confirme que la diminution de l'utilisation de la méthode du nitrostyrène observée dans le pays depuis 2017 se poursuit. Cela s'explique probablement par l'augmentation du coût des produits chimiques apparentés et par la disponibilité de produits chimiques de remplacement utilisés dans d'autres méthodes de fabrication illicite de méthamphétamine, notamment celles qui font appel à l'acide phénylacétique (voir par. 109 ci-après).

Chlorure de benzyle, cyanure de sodium et cyanure de benzyle

109. Le **cyanure de benzyle**, produit chimique intermédiaire résultant de la réaction entre le **chlorure de benzyle**

et le **cyanure de sodium**, peut également être utilisé comme produit de départ dans les laboratoires clandestins. La réaction peut ensuite se poursuivre au moyen de l'APAAN ou de l'acide phénylacétique pour donner du P-2-P et, ensuite, de la méthamphétamine ou de l'amphétamine (voir fig. 8 ci-dessus).

110. Six pays des Amériques, d'Asie et d'Europe ont déclaré des saisies de chlorure de benzyle, de cyanure de sodium et/ou de cyanure de benzyle dans le formulaire D. Les plus grandes quantités de cyanure de benzyle ont été saisies par la Chine (environ 3 800 litres) et les Pays-Bas (environ 2 000 litres), suivis du Mexique (585 litres). La Serbie a déclaré une saisie de plus de 16 500 litres de chlorure de benzyle – la troisième saisie jamais déclarée, par ordre d'importance – dans une propriété privée d'une ville de l'est du pays. Le Mexique a été le seul autre pays à signaler des saisies de chlorure de benzyle, mais les quantités (plus de 350 litres) étaient nettement inférieures à celles qu'il avait déclarées entre 2017 et 2020. Aucune saisie d'acide phénylacétique ou d'APAAN n'a été signalée dans ce pays (voir par. 100 à 103 ci-dessus). Cependant, l'analyse scientifique d'échantillons de méthamphétamine en provenance du Mexique saisis à des points d'entrée aux États-Unis continue d'apporter des éléments montrant que des méthodes de synthèse fondées sur le P-2-P sont employées et que l'acide phénylacétique est le principal précurseur utilisé pour fabriquer celui-ci.

Autres substances non placées sous contrôle international ayant fait l'objet de saisies liées à la fabrication illicite d'amphétamine ou de méthamphétamine²³

111. Les saisies d'**acide tartrique** réalisées dans des régions où l'on sait que de la méthamphétamine est fabriquée illicitement sont un signe très révélateur de l'utilisation de méthodes à base de P-2-P. L'acide tartrique est un agent séparateur utilisé pour accroître le rendement de la forme « d » souhaitée de la substance²⁴. Il est également utilisé à des fins analogues dans la fabrication illicite d'éphédrine à partir de bromo-2 propiophénone ou de son précurseur, la propiophénone (voir par. 115 ci-dessous).

112. Des saisies d'acide tartrique sont régulièrement signalées par le Mexique depuis 2009, année où le P-2-P est venu remplacer les éphédrines dans les méthodes de fabrication utilisées dans le pays. Récemment, les quantités d'acide tartrique saisies en Europe ont dépassé celles saisies en Amérique du Nord, bien qu'elles restent en deçà des niveaux signalés précédemment au Mexique. Les saisies

²³Voir également par. 128 à 130 sur la méthylamine.

²⁴Pour plus d'informations, voir le rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2020 (E/INCB/2020/4), fig. 9.

d'acide tartrique réalisées en Europe coïncident avec l'augmentation de la fabrication illicite de méthamphétamine dans cette région.

113. Les seules saisies importantes d'acide tartrique signalées dans le formulaire D l'ont été par les Pays-Bas (près de 4 tonnes) et la Belgique (environ 580 kg). Au moyen du Système PICS, le point de contact aux Pays-Bas a signalé des saisies représentant près de 1,2 tonne au cours des dix premiers mois de 2022.

114. Les saisies d'acide tartrique opérées dans les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est peuvent constituer des preuves de la propagation des méthodes de fabrication illicite de méthamphétamine à base de P-2-P dans cette région. Toutefois, l'acide tartrique est également associé à la fabrication illicite d'éphédrine, et en particulier à une méthode de fabrication utilisant la **bromo-2 propiophénone** ou son précurseur, la **propiophénone**. La Chine a déclaré des saisies représentant plus de 1,9 tonne de propiophénone dans le formulaire D.

115. L'OICS a également eu connaissance d'un incident lié à la fabrication illicite d'éphédrine à partir de propiophénone ayant eu lieu en Inde en juillet 2022. La saisie d'acide tartrique, en plus des saisies d'autres produits chimiques nécessaires à la transformation de la propiophénone en éphédrine, indique que la forme de l'éphédrine qui avait été fabriquée clandestinement permettrait ensuite d'obtenir la forme « *d* », plus puissante, de la méthamphétamine. Le degré de sophistication de l'opération de fabrication transparaît également dans le fait qu'elle a eu lieu dans les locaux d'une entreprise pharmaceutique fermée loués aux fins de ce trafic. Il semble que tous les produits chimiques et équipements nécessaires à l'opération aient été acquis dans le pays.

116. Des saisies de produits chimiques intervenant dans la fabrication illicite de méthamphétamine à partir d'éphédrines, c'est-à-dire dans la méthode dite « de Nagai », ont été signalées dans le formulaire D par plusieurs pays de toutes les régions sauf l'Afrique. Cependant, ces saisies étaient généralement révélatrices d'activités de fabrication à petite échelle. Des saisies importantes d'une ou plusieurs de ces substances, en particulier d'acide phosphorique, ont été signalées par la Belgique et les Pays-Bas. En ce qui concerne le nombre de saisies, la Tchéquie compte toujours parmi les pays ayant signalé des saisies fréquentes d'**iode**, de **phosphore rouge** et d'**acide phosphorique**. Il n'y a eu aucune saisie de **chlorure de thionyle**, substance caractéristique de la méthode dite « d'Emde », dans laquelle la chloropseudoéphédrine sert d'intermédiaire et qui était auparavant largement utilisée en Asie de l'Est et du Sud-Est. Nombre de ces produits chimiques étant commercialisés et distribués à grande échelle à des fins légitimes, l'OICS encourage les gouvernements des pays

dans lesquels la fabrication illicite de méthamphétamine ou d'éphédrine a été observée à envisager de vérifier si le commerce et la distribution de ces produits chimiques correspondent aux besoins légitimes ou s'ils ont récemment connu une augmentation suspecte. En outre, les autorités des pays exportateurs d'un quelconque des produits chimiques susmentionnés sont invitées à utiliser, de façon volontaire, le Système PEN Online Light récemment lancé par l'OICS pour notifier aux autorités des pays importateurs tout envoi prévu de ces produits chimiques.

2. Substances utilisées dans la fabrication illicite de MDMA et de ses analogues

117. Le rôle des précurseurs traditionnels de la MDMA (communément appelée « ecstasy ») inscrits au Tableau I de la Convention de 1988 (3,4-MDP-2-P, pipéronal, safrole et isosafrole) dans la fabrication illicite de cette substance a considérablement diminué en même temps que les saisies de produits chimiques non inscrits se sont multipliées. Certains de ces produits chimiques, à savoir les dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P, ont depuis été placés sous contrôle international. La figure 9 donne un aperçu schématique des produits chimiques de substitution utilisés dans la fabrication illicite de MDMA et de substances apparentées de type « ecstasy ».

a) 3,4-MDP-2-P, méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P, acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P et pipéronal

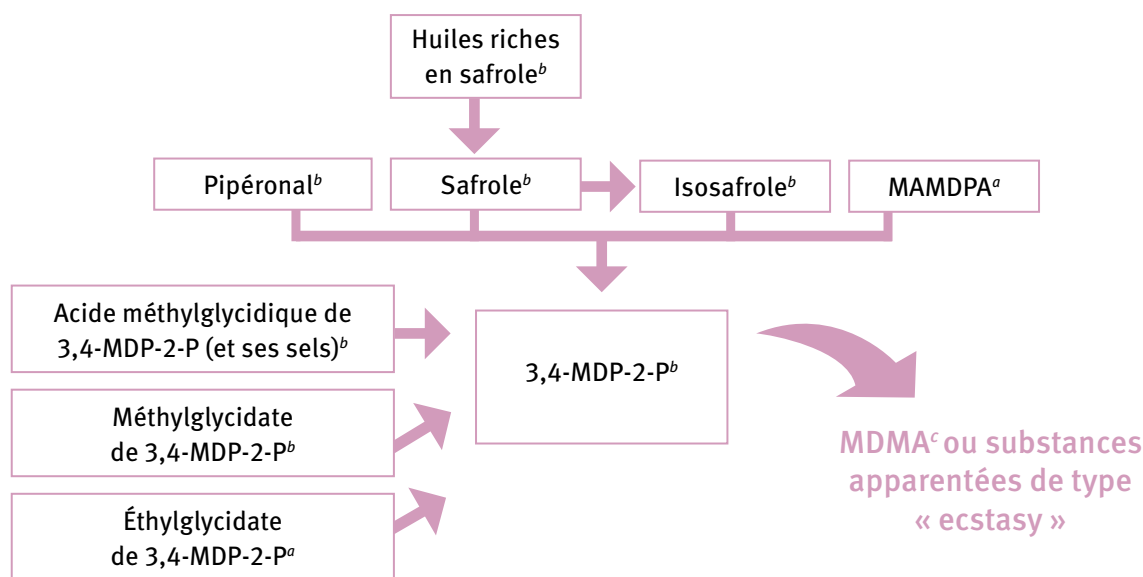
Commerce licite

118. Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 1^{er} novembre 2022, 16 pays et territoires exportateurs ont notifié aux autorités de 54 pays et territoires importateurs quelque 800 envois prévus de pipéronal. Le nombre de pays exportateurs et de pays importateurs est resté à peu près le même pendant la période examinée qu'au cours des années précédentes. Aucun commerce de 3,4-MDP-2-P, de méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P ou d'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P n'a été signalé. Sur le formulaire D, la Chine a déclaré avoir stoppé trois expéditions de pipéronal destinées à trois pays différents, qui représentaient au total plus de 1 600 tonnes. Aucune autre précision n'a malheureusement été donnée à ce sujet.

Trafic

119. De tous les précurseurs de la MDMA placés sous contrôle international, ce sont les **dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P** qui, en 2021 comme

Figure 9. Produits chimiques de substitution utilisés dans la fabrication illicite de MDMA et de substances apparentées de type « ecstasy »



^aNon placés sous contrôle international mais inscrits sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée.

^bInscrits au Tableau I de la Convention de 1988.

^cInscrites au Tableau I de la Convention de 1971.

les années précédentes, ont été saisis en plus grandes quantités. La quantité totale des saisies (environ 1,2 tonne) a cependant été nettement inférieure à celle de la période 2014-2019, au cours de laquelle les substances en question n'avaient pas encore été placées sous contrôle international. Le volume des saisies de **3,4-MDP-2-P** s'est élevé à près de 900 litres. Comme par le passé, la plus grande partie de cette substance a été saisie à l'état d'intermédiaire réactionnel dans les laboratoires clandestins où elle avait été fabriquée illicitement à partir de l'un de ses précurseurs, sans avoir été détournée des circuits légitimes. La plupart des saisies ont eu lieu aux Pays-Bas.

120. Sur le formulaire D, l'Ukraine a déclaré des saisies de 150 kg de pipéronal, soit la plus grande quantité de cette substance signalée dans le monde depuis 2016. Aucune autre précision n'a été donnée à ce sujet.

121. De nouveaux incidents concernant des dérivés de 3,4-MDP-2-P et de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P ont été signalés en 2022 au moyen du Système PICS. L'OIICS a été informé que des saisies de tels dérivés représentant plus de 1,4 tonne avaient eu lieu pendant les dix premiers mois de l'année 2022. En outre, de nouveaux produits de substitution non inscrits aux tableaux sont apparus et ont été saisis dans des quantités supérieures à celles des produits chimiques susmentionnés. Les incidents signalés ont tous eu lieu en Europe et se caractérisaient souvent par des modes opératoires similaires qui avaient déclenché l'ouverture d'enquêtes bilatérales et multilatérales dans les pays concernés (voir sous-sect. c) ci-dessous).

b) Safrole, huiles riches en safrole et isosafrole

Commerce licite

122. Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 1^{er} novembre 2022, six pays exportateurs ont envoyé 27 notifications préalables à l'exportation de safrole aux autorités de 12 pays et territoires importateurs par l'intermédiaire du Système PEN Online. Ces notifications portaient sur un volume total d'environ 17 litres, tandis que les notifications préalables à l'exportation d'huiles riches en safrole concernaient un volume total d'environ 192 litres. Il y a eu deux notifications préalables à l'exportation d'isosafrole pendant la période considérée, qui portaient sur un volume total d'environ 280 litres, entièrement destinés à des pays d'Amérique du Sud.

Trafic

123. En ce qui concerne le trafic de safrole, d'huiles riches en safrole et d'isosafrole, la situation n'a pas changé, seuls trois gouvernements ayant déclaré des saisies de ces substances sur le formulaire D pour 2021. Toutes les saisies signalées ont été des saisies de safrole, d'un volume total inférieur à 50 litres. Au cours des dix premiers mois de 2022, quatre incidents concernant cette substance ont été signalés au moyen du Système PICS. Ils concernaient un volume total de 480 litres, dont 375 ont été saisis en une fois dans un entrepôt aux Pays-Bas. Deux des autres incidents se sont également produits aux Pays-Bas, et un au Cambodge, et n'ont donné lieu à aucune saisie aux frontières permettant d'obtenir des informations exploitables.

c) Utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite de MDMA et de ses analogues

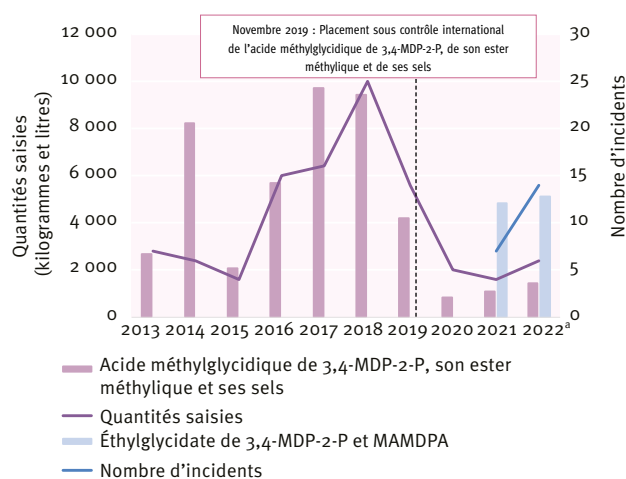
124. L'évolution des précurseurs de la MDMA et des substances apparentées de type « ecstasy » est comparable à celle des précurseurs d'autres drogues de synthèse : peu après leur inscription aux tableaux des conventions internationales, voire dès le début de ce processus d'inscription, on observe une diminution des quantités saisies et du nombre d'incidents portant sur ces produits chimiques, parallèlement à l'apparition de précurseurs de substitution dont la structure chimique est souvent très proche (voir fig. 10).

125. Les autorités néerlandaises ont signalé sur le formulaire D pour 2021 des saisies de près de 4,5 tonnes de MAMDPA, substance qui était apparue au milieu de l'année 2021 pour remplacer les précurseurs de la MDMA placés sous contrôle et avait alors été signalée au moyen du Système PICS. Sur le plan chimique, le MAMDPA est l'analogue du MAPA pour la fabrication de substances de type « ecstasy », le MAPA étant un précurseur sur mesure de l'amphétamine et de la méthamphétamine qui a été inscrit au Tableau I de la Convention de 1988 en novembre 2020. Les fortes similarités chimiques entre le MAMDPA et le MAPA confirment qu'il est nécessaire, pour se doter d'un régime efficace de contrôle des précurseurs comme l'a recommandé la Commission des stupéfiants dans sa résolution 65/3, de viser de manière proactive des groupes de substances plutôt que de considérer chaque substance une par une.

126. À la fin de l'année 2021, les autorités néerlandaises ont également constaté l'apparition d'un autre produit chimique de substitution, l'éthylglycidate de 3,4-MDP-2-P, qui est très proche du méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et de l'acide correspondant, tous deux inscrits en novembre 2019 au Tableau I de la Convention de 1988. Plusieurs séries d'envois de cette substance ont été saisies. Toutes présentaient un certain nombre de caractéristiques communes, telles que le nom apparaissant dans les fausses déclarations, le trajet d'acheminement et/ou les renseignements relatifs à l'expéditeur ou au destinataire. L'OICS a émis un certain nombre d'alertes relatives à ces incidents, qui, à l'exception de deux d'entre eux, s'étaient produits aux Pays-Bas. Dans les cas où cette information était disponible, la substance saisie provenait de Chine. **Comme il l'a fait dans les alertes, l'OICS invite de nouveau les gouvernements à se montrer vigilants et à envisager de procéder, à l'aide des informations communiquées dans les alertes, au profilage des risques que présentent les envois de produits chimiques non inscrits aux tableaux. Cette**

pratique permettrait de repérer d'autres envois présentant des caractéristiques similaires qui pourraient être en cours d'acheminement et faciliterait l'obtention de preuves suffisantes de l'utilisation illicite de ces substances, grâce auxquelles les pays d'origine, de transit et de destination pourraient intervenir, saisir les envois concernés et réunir les éléments nécessaires pour poursuivre en justice les responsables.

Figure 10. Incidents signalés par l'intermédiaire du Système PICS concernant des dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P placés sous contrôle international et des produits de substitution qui ne le sont pas (2013-2022)



^a Les données ne portent que sur les dix premiers mois de 2022.

3. Autres tendances de la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

127. Divers produits chimiques qui n'ont pas été inscrits aux tableaux de la Convention de 1988 mais sont fréquemment signalés sur le formulaire D peuvent être utilisés dans la fabrication illicite de différents stimulants de type amphétamine, de cathinones synthétiques et d'autres nouvelles substances psychoactives, et/ou de certains précurseurs, tels que l'éphédrine et la pseudoéphédrine. On trouve généralement dans cette catégorie un certain nombre de substances chimiques, solvants et réactifs polyvalents qui sont souvent détournés des circuits nationaux.

Méthylamine

128. La méthylamine est largement utilisée à diverses fins légitimes, notamment dans les activités de synthèse de la chimie fine et dans l'industrie pharmaceutique. Elle est

nécessaire à la fabrication illicite de plusieurs stimulants de type amphétamine (par exemple, la méthamphétamine et la MDMA) et de cathinones synthétiques, ainsi que de kétamine et d'éphédrine et de pseudoéphédrine.

129. En 2021, la plus grande quantité de méthylamine saisie a été déclarée par les États-Unis (environ 24,5 tonnes de chlorhydrate de méthylamine saisies en une seule fois), suivis par les Pays-Bas (près de 12 tonnes au total, provenant de 18 incidents concernant des laboratoires ou des entrepôts illicites) et le Mexique (plus de 1 400 litres provenant de quatre incidents). La Pologne a signalé la saisie de plus de 530 litres lors de sept incidents, liés à la fabrication illicite de méphédrone et de 4 CMC (cléphédrone). Il a été indiqué que la plus grande partie de la méthylamine saisie en Autriche (125 kg) a également été trouvée dans un laboratoire illicite de méphédrone. Il n'y a eu aucune saisie notable de précurseurs de la méthylamine en 2021 (voir également par. 174 ci-après). Sur le formulaire D, le Panama a signalé une saisie de 891 sacs de chlorhydrate de méthylamine en 2018. Le Gouvernement continuait à veiller à l'élimination légale de ce produit chimique.

130. Au cours des dix premiers mois de 2022, des saisies représentant au total plus de 4 800 litres de méthylamine et plus de 2 tonnes de chlorhydrate de méthylamine ont été signalées au moyen du Système PICS. À l'exception d'un incident survenu en Australie, toutes les saisies ont eu lieu aux Pays-Bas, principalement dans des laboratoires ou des entrepôts illicites. **L'OICS encourage les gouvernements à se montrer vigilants face au risque de détournement de méthylamine, notamment depuis les circuits de distribution nationaux.**

Hydrogène gazeux

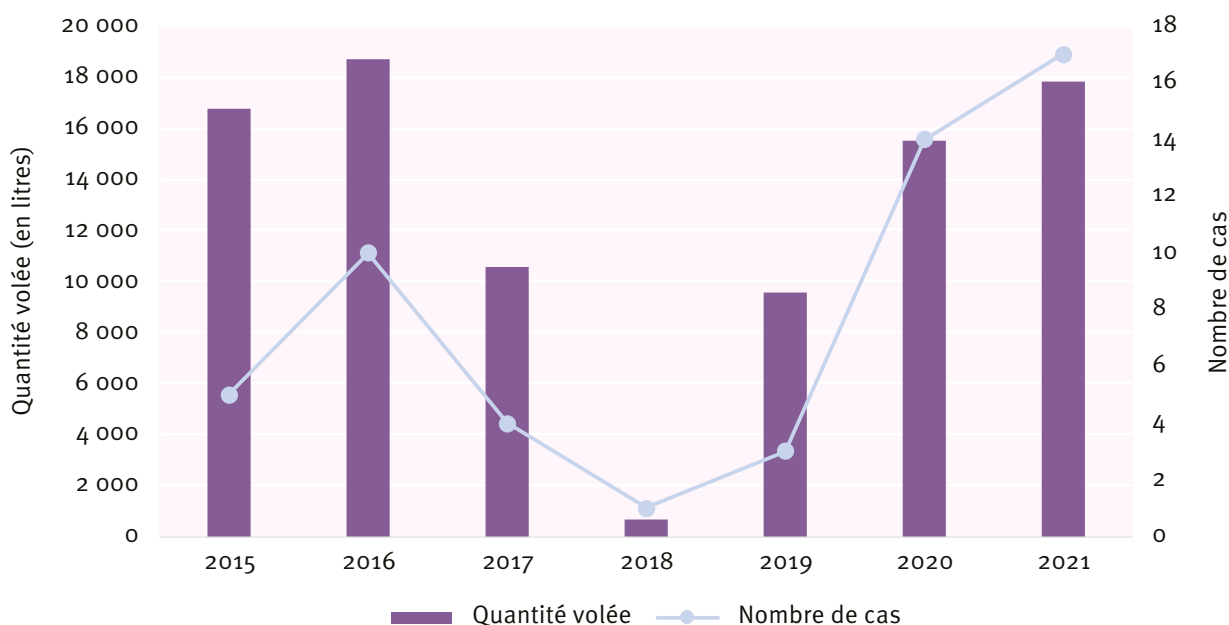
131. Depuis 2015, l'Allemagne signale régulièrement des vols d'hydrogène gazeux dans des locaux d'entreprise (voir fig. 11). L'hydrogène gazeux peut être utilisé comme réducteur dans la fabrication illicite de plusieurs drogues de synthèse. Le gaz volé en Allemagne serait destiné à la fabrication illicite de MDMA, principalement aux Pays-Bas mais aussi en Belgique, ainsi qu'en témoignent les bouteilles de gaz vides retrouvées dans des laboratoires et des entrepôts illicites de ces pays.

132. Des vols (en Allemagne) et saisies (aux Pays-Bas) de cette substance ont de nouveau été signalés au moyen du Système PICS en 2022. La quantité totale d'hydrogène gazeux déclarée volée au cours des dix premiers mois de 2022 a dépassé de près de 50 % celle déclarée sur le formulaire D pour 2021.

Autres substances chimiques non placées sous contrôle international

133. Cinq pays ont signalé, sur le formulaire D pour 2021, des saisies de **formamide**, d'**acide formique** et/ou de **formiate d'ammonium**, produits chimiques associés au procédé de fabrication illicite dit de Leuckart. Ce procédé peut servir à fabriquer de l'amphétamine et de la méthamphétamine à partir de P-2-P ou de précurseurs sur mesure apparentés, ou de la MDMA et ses analogues à partir de 3,4-MDP-2-P ou de précurseurs sur mesure apparentés. Comme les années précédentes, c'est dans des laboratoires et des entrepôts illicites situés en Europe que les saisies les plus volumineuses de ces produits chimiques ont eu lieu. Les plus grandes quantités ont été déclarées par les

Figure 11. Vols d'hydrogène gazeux déclarés par l'Allemagne sur le formulaire D (2015-2021)



Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne (par ordre décroissant). Après avoir atteint son plus haut niveau en 2019 (86 000 litres et kg combinés), la quantité totale saisie – 26 000 litres et kg combinés en 2021 – a continué de suivre sa tendance à la baisse.

134. Au cours de la période considérée, l'OICS a également eu connaissance d'autres saisies de dérivés « masqués », ou protégés chimiquement, de produits de synthèse finis, à savoir de stimulants de type amphétamine. Ces saisies de dérivés ont eu lieu d'abord en Australie autour de 2015, puis en Chine, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis. Les quantités saisies laissent penser que ces produits étaient distribués à la fois en gros et au détail. En 2022, le Chili a signalé au moyen du Système PICS un incident concernant de la *t*-boc-MDMA.

B. Substances utilisées dans la fabrication illicite de cocaïne

1. Permanganate de potassium

135. Le permanganate de potassium est le principal oxydant utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne. La plus grande partie de la cocaïne saisie continue d'être fortement oxydée²⁵.

Commerce licite

136. Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 1^{er} novembre 2022, les autorités de 35 pays et territoires exportateurs ont envoyé à 115 pays et territoires importateurs 1 823 notifications préalables à l'exportation de permanganate de potassium, portant au total sur plus de 28 300 tonnes de cette substance, ce qui représente environ 20 % de moins en comparaison avec l'année précédente. Le principal exportateur était la Chine, suivie de l'Inde et des États-Unis.

137. La part des importations de permanganate de potassium déclarées par les trois pays producteurs de coca de l'Amérique du Sud, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie et le Pérou, a légèrement augmenté pour atteindre 1,3 %, contre moins de 1 % l'année précédente. Les importations des autres pays d'Amérique du Sud représentaient environ 5 % du total, soit 1 400 tonnes environ. Parmi ces pays, comme les années précédentes, seuls l'Argentine, le Brésil et le Chili avaient envoyé des notifications préalables portant sur l'exportation de petites quantités de permanganate de potassium.

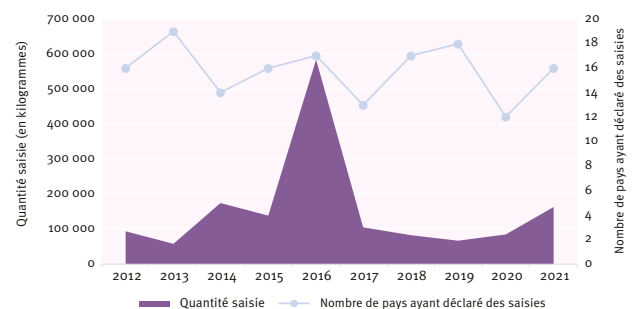
²⁵ Conformément à la tendance amorcée au cours des années précédentes, il est ressorti du programme « Cocaine Signature » du Laboratoire spécial d'essai et de recherche de la Drug Enforcement Administration des États-Unis que seuls 1 % environ des échantillons de cocaïne analysés provenant de saisies effectuées en 2021 aux États-Unis présentaient un degré d'oxydation modéré ou n'avaient pas été oxydés.

138. Sur le formulaire D pour 2021, la Chine a déclaré avoir stoppé 14 exportations destinées à 12 pays, représentant au total près de 2 400 tonnes de permanganate de potassium. La République-Unie de Tanzanie s'est opposée à quatre importations représentant au total 5,6 tonnes de cette substance et la Jordanie à l'importation d'environ 95 kg au total parce que aucune autorisation d'importation n'avait été délivrée.

Trafic

139. Sur le formulaire D pour 2021, 16 pays, dont six pays européens, ont déclaré des saisies de permanganate de potassium. Exception faite d'un montant inhabituel en 2016, les quantités déclarées se sont maintenues dans une moyenne d'environ 100 tonnes par an au cours des dix dernières années (voir fig. 12). La Colombie a longtemps déclaré les saisies les plus importantes. En 2021, le volume total des saisies de la Colombie a dépassé 135 tonnes, soit plus du double de la quantité saisie dans le pays en 2020. Des saisies représentant plus de 1 tonne au total ont également été déclarées par la Chine (près de 18,6 tonnes, soit plus de 10 fois la quantité saisie dans le pays en 2020), le Chili (plus de 5,8 tonnes) et le Pérou (près de 1,5 tonne, soit près de deux fois la quantité saisie dans le pays en 2020). Les saisies de permanganate de potassium ont également augmenté en Europe, bien que dans de moindres proportions, en même temps que se sont multipliés dans cette région des laboratoires de cocaïne et des entrepôts de produits chimiques illicites²⁶. En revanche, les quantités saisies en Bolivie (État plurinational de) et au Venezuela (République bolivarienne du) ont été nettement plus basses qu'en 2020.

Figure 12. Saisies de permanganate de potassium signalées par les gouvernements sur le formulaire D (2012-2021)



²⁶ Il s'agit de laboratoires d'extraction secondaire, ou laboratoires de « lavage » de la cocaïne, qui récupèrent cette drogue après qu'elle a été mélangée ou incorporée à d'autres substances à des fins de contrebande. Il existe en outre des laboratoires qui transforment la cocaïne base en sel de chlorhydrate. Les produits chimiques saisis ont permis à ce jour de détecter l'existence de laboratoires de cocaïne en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne. Les substances nécessaires comprennent des acides et des solvants inscrits au Tableau II de la Convention de 1988, des substituts non placés sous contrôle, par exemple des solvants de type acétate, et des bases. La plupart de ces produits chimiques proviennent du marché commun européen.

140. Comme par le passé, les pays d'Amérique du Sud ont généralement indiqué que le permanganate de potassium avait été détourné des circuits de distribution nationaux. En Colombie, cette substance continue d'être en outre fabriquée illicitement en quantités importantes, comme en témoignent les saisies de précurseurs et de substituts du permanganate de potassium (voir par. 142 ci-après).

2. Utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite de cocaïne

141. Chaque année, des produits chimiques non placés sous contrôle international représentent une part importante des substances utilisées dans la fabrication de cocaïne dont la saisie est déclarée sur le formulaire D. Ces produits peuvent être classés dans les catégories suivantes : *a)* les précurseurs et substituts du permanganate de potassium ; *b)* les substances chimiques permettant d'accroître l'efficacité du procédé de fabrication, telles que le métabisulfite de sodium et le chlorure de calcium ; *c)* un ensemble d'acides, de bases et de solvants courants qui servent à extraire la cocaïne base des feuilles de coca et à la transformer en chlorhydrate ; et *d)* des produits chimiques servant à la fabrication illicite de précurseurs placés sous contrôle utilisés dans la transformation de la cocaïne. La plupart de ces produits chimiques proviennent du pays même dans lequel ils sont utilisés.

142. Les pays d'Amérique du Sud, en particulier, soumettent à un contrôle national un certain nombre de substances supplémentaires. La Colombie contrôle par exemple 25 substances de plus que celles placées sous contrôle international, dont un bon nombre sont liées à la production de cocaïne. Vingt-quatre d'entre elles ont fait l'objet de saisies en 2021. La Colombie est restée le seul pays à signaler des saisies de précurseurs du permanganate de potassium sur le formulaire D. Plus précisément, elle a déclaré un incident concernant 250 kg de **dioxyde de manganèse** (pyrolusite) et trois incidents portant au total sur plus de 18,5 tonnes de **manganate de potassium**. Cette dernière substance servant d'intermédiaire dans la fabrication de permanganate de potassium à partir de dioxyde de manganèse, il se peut qu'une partie de la quantité saisie ait été fabriquée illicitement.

143. Les saisies de ces produits chimiques effectuées en Colombie corroborent en outre les informations faisant état du démantèlement de sites de fabrication illicite de permanganate de potassium dans ce pays. Selon l'Observatoire colombien des drogues²⁷, entre 2017 et 2021,

de 7 à 10 sites de ce type ont été démantelés chaque année en Colombie. Au cours des dix premiers mois de 2022, huit laboratoires de permanganate de potassium l'ont également été.

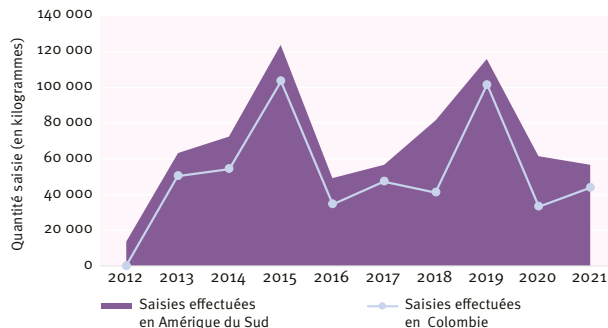
144. **L'hypochlorite de sodium** est un autre produit chimique associé à la fabrication illicite de permanganate de potassium. Plusieurs pays, notamment en Amérique du Sud, ont mis en place des mesures de contrôle de l'hypochlorite de sodium et signalent donc régulièrement des saisies de cette substance sur le formulaire D. En 2021, des saisies importantes ont été signalées par l'Argentine (qui a déclaré une solution de près de 10 000 litres, provenant de 25 incidents) et par le Pérou (qui a fait état d'environ 5 tonnes, quantité en hausse par rapport au total d'environ 3 tonnes déclaré en 2020 mais qui reste sans commune mesure avec le total de près de 14 tonnes saisi en 2018).

145. En ce qui concerne les gains d'efficacité, une tendance relativement nouvelle a été portée à l'attention de l'OICS : l'utilisation du **chlorure d'acétyle** à la dernière étape de la transformation de la cocaïne base en chlorhydrate de cocaïne. Il semble que l'utilisation de ce produit chimique, qui a longtemps été associé à la fabrication illicite d'héroïne (voir sect. C.2 ci-après), permet d'accroître à la fois le rendement et la pureté du chlorhydrate de cocaïne. **L'OICS encourage la poursuite des recherches sur l'utilisation du chlorure d'acétyle dans la fabrication illicite de cocaïne et invite les pays concernés à déterminer également les sources de ce produit chimique.**

146. Le **métabisulfite de sodium** est un autre produit chimique qui permet de réaliser des gains d'efficacité dans la fabrication illicite de cocaïne, car il homogénéise les niveaux d'oxydation de la cocaïne base provenant de différents laboratoires d'extraction avant de poursuivre le processus de transformation. Au cours des dix dernières années, les saisies les plus volumineuses de métabisulfite de sodium ont été signalées par des pays d'Amérique du Sud, la Colombie représentant près de 75 % des quantités totales saisies dans cette région (voir fig. 13). Des saisies importantes sont également déclarées dans des pays européens depuis 2016. Elles sont liées à l'augmentation dans cette région du nombre de laboratoires de cocaïne, notamment de laboratoires d'extraction secondaire (ou de « lavage » de la cocaïne). Sur le formulaire D pour 2021, la Belgique a déclaré avoir saisi plus de 1,4 tonne de métabisulfite de sodium. En 2021, comme les années précédentes, les saisies les plus importantes ont été déclarées par la Colombie (près de 45 tonnes) et le Pérou (près de 8,5 tonnes). Le Pérou a également déclaré cinq saisies, représentant au total près de 5,6 tonnes de **métabisulfite de potassium**, qui peut servir de produit de substitution au métabisulfite de sodium.

²⁷ Observatoire colombien des drogues (www.odc.gov.co/sidco/oferta/infraestructura-sustancias-quimicas) (en espagnol).

Figure 13. Saisies de métabisulfite de sodium signalées par les gouvernements de pays d'Amérique du Sud sur le formulaire D (2012-2021)



147. Le **chlorure de calcium** est un autre produit chimique permettant de réaliser des gains d'efficacité dans la fabrication illicite de cocaïne. Plus précisément, il est utilisé comme agent de séchage pour les solvants, ce qui permet de les recycler et d'en utiliser de moindres quantités. Alors que la Bolivie (État plurinational de) et la Colombie signalent régulièrement d'importantes saisies de plusieurs tonnes de chlorure de calcium depuis 2013, le trafic de cette substance via l'Équateur semble avoir débuté en 2016 et atteint un pic de plus de 143 tonnes en 2018²⁸. Depuis lors, les saisies de chlorure de calcium effectuées en Équateur ont diminué, pour s'établir à environ 12 tonnes (correspondant à quatre incidents) en 2021. Au Pérou, d'importantes saisies ont été déclarées depuis 2018, et après l'adoption de mesures nationales de contrôle de cette substance en janvier 2020, des saisies d'une quantité totale de près de 46 tonnes en 2020 et de 34 tonnes en 2021 ont été signalées. Sur le formulaire D, le Pérou a également indiqué avoir saisi pour la première fois, en plusieurs opérations, plus de 13 tonnes d'un produit chimique de substitution, le **chlorure de magnésium**, dans des laboratoires de cocaïne illicites. Ces deux produits chimiques serviraient à recycler l'acétone utilisée dans la transformation de cocaïne base en sel de chlorhydrate.

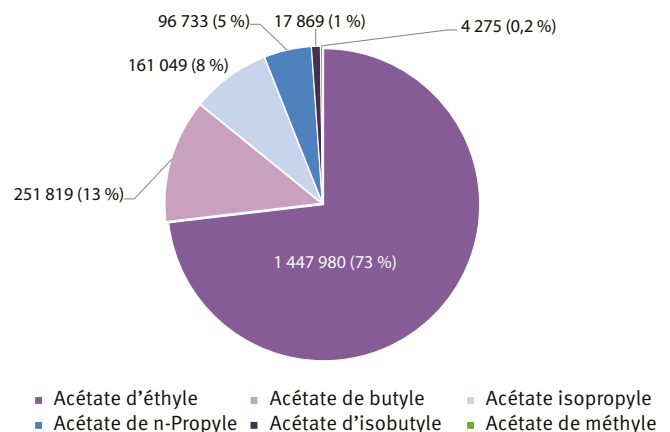
148. En juillet 2022, le Gouvernement équatorien a, avec l'appui technique de l'ONUDC, éliminé 27 tonnes de chlorure de calcium et de bicarbonate de sodium en enterrant ces produits chimiques dans une décharge aménagée près du port de Guayaquil. L'OICS reconnaît qu'il est important d'éliminer les produits chimiques saisis sans nuire à l'environnement et dans le respect de la loi. Compte tenu des quantités importantes de certains produits chimiques saisis, l'OICS est également conscient des difficultés que cette opération peut présenter et salue

les efforts déployés par tous les gouvernements à cet égard. Il se félicite du soutien technique apporté par l'ONUDC et encourage d'autres organisations internationales et régionales à continuer d'apporter un appui technique à ces activités afin d'empêcher que les produits chimiques saisis ne réintègrent les circuits illicites et de réduire les risques que présentent, pour l'environnement et les zones d'habitation, l'entreposage de produits chimiques.

149. Si, par le passé, l'acétone, l'éther éthylique, la méthyléthylcétone ou le toluène (qui sont tous des solvants inscrits au Tableau II de la Convention de 1988) ont été utilisés dans la transformation de cocaïne base en chlorhydrate, divers autres **solvants** courants peuvent également être utilisés et le sont. La plupart d'entre eux peuvent aussi être remplacés par d'autres substances aux propriétés analogues, et la préférence pour un solvant donné dépend souvent des possibilités de s'en procurer et de la connaissance qu'en ont les personnes chargées de les manipuler. La plupart des solvants proviennent du pays même dans lequel ils sont utilisés.

150. En ce qui concerne les solvants nécessaires à la transformation finale de cocaïne base en chlorhydrate de cocaïne, des saisies de **solvants de type acétate** (acétates de méthyle, d'éthyle, de n-propyle, d'isopropyle, de butyle et d'isobutyle et leurs mélanges) ont régulièrement été signalées sur le formulaire D. Au cours de la période 2017-2021, l'acétate d'éthyle a représenté près de 75 % du volume total des saisies de solvants de type acétate à l'échelle mondiale (voir fig. 14). Des saisies d'**acétate de méthyle**, représentant au total près de 4,3 tonnes, ont été signalées pour la première fois par le Pérou en 2021.

Figure 14. Saisies de différents solvants de type acétate (exprimées en kilogrammes et en litres) déclarées par les gouvernements sur le formulaire D (2017-2021)



²⁸Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2021 (E/INCB/2021/4), fig. X et par. 160.

151. Sur le formulaire D pour 2021, 10 pays – 6 d'Amérique du Sud, 3 d'Europe et 1 d'Asie – ont signalé des saisies de solvants de type acétate. Comme les années précédentes, les quantités les plus importantes ont été déclarées par des pays d'Amérique du Sud ; les saisies signalées par des pays européens pourraient être une nouvelle confirmation de l'implantation de laboratoires de « lavage » de cocaïne dans cette région. Cependant, les solvants de type acétate peuvent également être utilisés dans la fabrication illicite d'autres drogues synthétiques.

152. La **méthylisobutylcétone** peut également être utilisée comme solvant dans l'étape finale de cristallisation du chlorhydrate menant à l'obtention de cocaïne. Des saisies de cette substance, d'un volume total de plus de 23 500 litres, n'ont été signalées que par la Colombie en 2021.

153. L'analyse scientifique peut donner des indications sur le solvant, ou mélange de solvants, utilisé dans l'étape de cristallisation du chlorhydrate de cocaïne. Associée à des méthodes de profilage visant à déterminer l'origine géographique de la coca dont la cocaïne a été extraite, l'analyse scientifique des solvants peut donc fournir d'utiles informations stratégiques aux autorités en matière de détection et de répression et de réglementation. Les résultats les plus récents des analyses scientifiques confirment que l'acétate d'éthyle est un solvant souvent utilisé dans la fabrication de la cocaïne saisie en Europe, tandis que les mélanges d'acétate sont courants dans la cocaïne saisie aux États-Unis, et que l'acétone est le solvant le plus fréquemment utilisé dans l'étape de cristallisation de la cocaïne saisie au Pérou. Étant donné qu'il est possible de se procurer des solvants de type acétate et que ceux-ci sont largement utilisés à diverses fins légitimes, **POICS encourage les gouvernements à surveiller selon qu'il conviendra les échanges internationaux et la distribution nationale de solvants de type acétate, en vue de détecter toute modification de ces échanges ou de cette distribution susceptible d'indiquer le détournement de solvants vers des circuits illicites. Les autorités pourraient juger utile à cet égard d'utiliser le Système PEN Online Light, que l'POICS a récemment mis à leur disposition.**

154. Certains pays d'Amérique du Sud ont signalé la fabrication illicite d'autres produits chimiques, notamment d'ammoniaque, d'acide chlorhydrique et d'acide sulfurique, nécessaires à la transformation de la cocaïne. Sur le formulaire D pour 2021, l'Argentine, le Honduras, le Pérou et le Venezuela (République bolivarienne de) ont déclaré des saisies de produits chimiques, notamment d'urée, de soufre et de chlorure de sodium, pouvant être utilisés comme précurseurs. Certaines de ces saisies ont été effectuées dans des laboratoires illicites, ce qui indique que des activités de fabrication sont effectivement menées. La Colombie n'a pas signalé de telles saisies mais a démantelé 15 sites de fabrication illicite d'acide sulfurique au

cours de la période 2017-2019, d'après l'Observatoire des drogues du pays²⁹.

C. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne

1. Anhydride acétique

155. L'anhydride acétique est l'une des substances inscrites au Tableau I de la Convention de 1988 les plus exportées, dans des quantités qui se chiffrent par centaines de millions de litres chaque année. Cette substance est utilisée dans la fabrication illicite d'héroïne ainsi que de méthamphétamine et d'amphétamine lorsque le précurseur immédiat P-2-P est obtenu illicitement à partir de l'acide phénylacétique ou de ses dérivés (voir annexe VIII).

Commerce licite

156. Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 1^{er} novembre 2022, les autorités de 24 pays et territoires exportateurs se sont servies du Système PEN Online pour soumettre près de 2 300 notifications préalables à l'exportation d'anhydride acétique. Les envois étaient destinés à 91 pays et territoires importateurs et portaient sur un total de près de 1,1 milliard de litres d'anhydride acétique, soit une hausse de 47 % par rapport à l'année précédente.

157. En 2021, les autorités nationales compétentes des pays importateurs se sont opposées à environ 2,8 % des notifications préalables à des exportations projetées d'anhydride acétique, principalement pour des raisons administratives. Cette proportion est nettement plus faible que pendant la période 2018-2020, au cours de laquelle environ 7,6 % des envois d'anhydride acétique prévus avaient fait l'objet d'objections.

158. En 2021, les autorités des États-Unis se sont opposées, pour des raisons administratives, à environ 50 % des notifications préalables à l'exportation d'anhydride acétique présentées par les autorités mexicaines. Ce taux d'objection était inférieur au taux moyen (d'environ 75 %) de la période 2018-2020. Néanmoins, la proportion d'objections aux envois d'anhydride acétique entre les deux pays demeurant très élevée, **POICS invite de nouveau les Gouvernements des États Unis et du Mexique, ainsi que les autres gouvernements présentant un taux d'objection élevé, à en analyser les causes profondes et à y remédier, et à prendre des mesures correctives mutuellement acceptables, selon qu'il conviendra, pour accroître l'efficacité du contrôle administratif du commerce de l'anhydride acétique, sans compromettre la capacité des pays concernés à repérer et à contrer, le cas échéant, les**

²⁹Observatoire colombien des drogues (www.odc.gov.co/sidco/oferta/infraestructura-sustancias-quimicas) (en espagnol).

détournements véritables de cette substance du commerce national ou international.

159. Ces dernières années, le nombre de cas présumés ou réels de détournement d'anhydride acétique du commerce international a considérablement diminué, cette substance étant, dans la plupart des cas actuellement signalés, détournée des circuits nationaux de distribution avant d'être exportée clandestinement. Au cours de la période considérée, environ 80 % du volume total des échanges internationaux d'anhydride acétique étaient destinés à un nombre très restreint d'entreprises (les « parcs de stockage ») établies en Belgique et aux Pays-Bas. La vente et la distribution de grandes quantités de cette substance au niveau national expliquent que la région soit devenue la cible d'un trafic depuis plusieurs années, comme le corroborent les multiples informations selon lesquelles des pays de l'Union européenne constituent une source de la substance saisie dans la région et ailleurs.

160. Bien que, au cours de la période considérée, aucun des pays qui se sont opposés, par l'intermédiaire du Système PEN Online, à des expéditions proposées d'anhydride acétique n'ait soupçonné de tentative de détournement dans ces envois, il aurait pu être utile dans certains cas que les services de détection et de répression mènent une enquête complémentaire sur la légitimité des envois prévus, en particulier lorsque l'importateur déclaré affirmait ne pas avoir passé commande. Pour ouvrir de telles enquêtes, les autorités nationales souhaiteront peut-être utiliser un guide de l'OICS consacré à la question, qui comprend des conseils pratiques relatifs aux enquêtes complémentaires sur les envois de précurseurs chimiques auxquels il a été fait objection par l'intermédiaire du Système PEN Online et donne des exemples de bonnes pratiques tirées d'un certain nombre d'enquêtes sur des tentatives de détournement présumées. Le guide a été présenté aux gouvernements en 2019³⁰.

Trafic

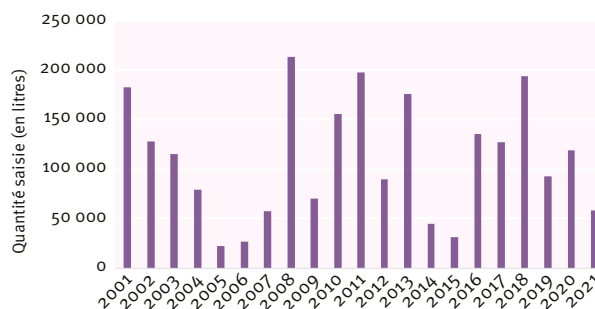
161. Depuis 2001, la quantité annuelle d'anhydride acétique saisi à l'échelle mondiale a connu de fortes fluctuations, allant de 22 000 à 214 000 litres, le plus haut niveau ayant été atteint au cours de la période 2016-2018, pendant laquelle 152 000 litres en moyenne ont été saisis par an dans le monde. Cette période s'est également caractérisée par un nombre important de commandes et de demandes suspectes adressées à des fournisseurs légitimes. Aucune explication claire de la forte demande de cette substance au cours de la période 2016-2018 n'a été donnée dans les pays concernés³¹.

³⁰Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2019 (E/INCB/2019/4), par. 189.

³¹Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2017 (E/INCB/2017/4), par. 167 et 168.

162. Au cours de la période 2019-2020, les quantités d'anhydride acétique saisies à l'échelle mondiale ont diminué pour s'établir à 106 000 litres en moyenne par an. Pendant cette période, le trafic de chlorure d'acétyle, qui peut remplacer l'anhydride acétique comme agent acétylant et est apparu vers 2018, a gagné en importance (voir fig. 15 et par. 171 ci-après).

Figure 15. Saisies d'anhydride acétique signalées par les gouvernements sur le formulaire D (2001-2021)



163. Selon les informations fournies par les gouvernements sur le formulaire D, la quantité d'anhydride acétique saisi a de nouveau diminué à l'échelle mondiale en 2021, y compris dans certains pays qui avaient précédemment signalé des saisies volumineuses de cette substance. Au total, près de 58 600 litres d'anhydride acétique ont été saisis dans le monde cette année-là. En Chine, la quantité totale saisie est passée de 48 900 litres en 2020 à seulement 12 200 litres en 2021, ce qui représente une chute de 75 %. L'Iran (République islamique d'), les Émirats arabes unis et le Myanmar, qui avaient respectivement saisi 15 000 litres, 13 300 litres et 12 200 litres d'anhydride acétique en 2020, n'ont pas signalé de nouvelles saisies de cette substance en 2021.

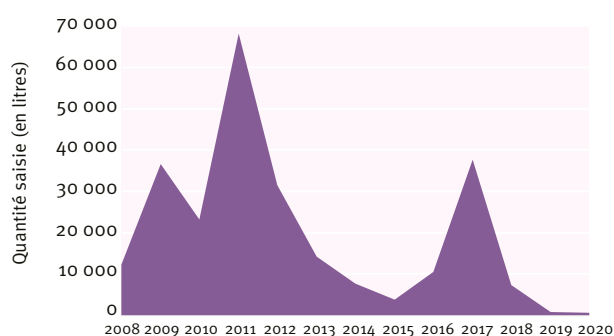
164. La Türkiye a déclaré en 2021 les plus importantes saisies d'anhydride acétique, d'un volume total de 36 300 litres, soit près du triple de la quantité déclarée en 2020 (voir par. 168 ci-après) et plus de 60 % de la quantité totale saisie à l'échelle mondiale en 2021. Des saisies importantes d'anhydride acétique ont également été signalées par les Pays-Bas (5 600 litres) et le Guatemala (4 400 litres). En ce qui concerne l'année 2022, les informations communiquées par les gouvernements par l'intermédiaire du Système PICS au cours des dix premiers mois de l'année semblent indiquer que la quantité d'anhydride acétique saisi continuerait de diminuer à l'échelle mondiale.

165. L'Afghanistan reste le plus grand producteur illicite d'opium et d'héroïne au monde et constitue la principale source d'héroïne disponible en Europe. Selon l'ONUDC, en juillet 2021, la culture du pavot à opium aurait occupé dans ce pays 177 000 hectares et représenté 85 % de la production illicite mondiale d'opium. La récolte d'opium de 2021 aurait

pu donner entre 270 et 320 tonnes d'héroïne pure, dont la fabrication illicite aurait nécessité de 270 000 à 800 000 litres d'anhydride acétique, selon les chiffres de l'OICS relatifs aux activités de transformation (voir annexe VIII).

166. Malgré la poursuite de la culture du pavot à opium en Afghanistan, les saisies d'anhydride acétique effectuées dans le pays ont atteint un pic de 37 715 litres en 2017 et diminuent depuis. La quantité saisie a chuté de 80 % pour s'établir à 7 364 litres en 2018, puis à 786 litres en 2019 et à 656 litres en 2020 (voir fig. 16 ci-après)³². Au cours de la même période, des saisies d'un autre agent acétylant, le chlorure d'acétyle, ont commencé à être signalées en Afghanistan et dans d'autres pays d'Asie occidentale.

Figure 16. Saisies d'anhydride acétique déclarées par le Gouvernement afghan sur le formulaire D (2008-2020)



167. En avril 2022, les autorités de facto de l'Afghanistan ont interdit par décret la culture du pavot à opium et la fabrication de drogues illicites (voir également par. 14 ci-dessus). Néanmoins, d'après l'ONUDC, l'opium récolté en 2022 a pu être transformé en 240 à 290 tonnes d'héroïne pure, dont la fabrication illicite aurait nécessité entre 240 000 et 725 000 litres d'anhydride acétique.

168. En 2021, la Türkiye a signalé 13 saisies d'anhydride acétique d'un volume total de 36 300 litres, soit une aug-

mentation de 24 200 litres par rapport aux 12 100 litres déclarés saisis en 2020. Dans le cas de deux saisies, portant sur un total de 25 000 litres, la substance proviendrait d'États membres de l'Union européenne. Pour faciliter les opérations de traçage de l'anhydride acétique saisi, l'OICS a organisé en 2022 une réunion d'échange de renseignements à laquelle ont participé des représentantes et représentants des pays liés au trafic.

169. Aux Pays-Bas, la quantité totale d'anhydride acétique saisi a été multipliée par plus de six, passant de 910 litres en 2020 à 5 610 litres (correspondant à deux saisies) en 2021. Dans un cas, en plus de 2 010 litres d'anhydride acétique saisis dans un entrepôt, la police a également trouvé 180 litres d'acide acétique glacial, 60 kg de carbonate de sodium et une grande quantité d'héroïne. À en juger d'après les circonstances, les produits chimiques saisis avaient pu être utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne sur le territoire national. Depuis 2017, plus de 10 sites soupçonnés d'être impliqués dans la fabrication illicite d'héroïne ont été repérés aux Pays-Bas. Ces dernières années, des laboratoires d'héroïne illicites ont également été localisés dans d'autres États membres de l'Union européenne, notamment en Belgique, en Espagne et en Tchéquie^{33,34}.

2. Utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite d'héroïne

170. Le **chlorure d'acétyle** est une substance chimique qui peut remplacer l'anhydride acétique comme agent acétylant dans la transformation de morphine en héroïne. Le chlorure d'acétyle figure donc sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites établie par l'OICS et est également soumis à des mesures de contrôle nationales dans plusieurs pays, dont l'Afghanistan, le Pakistan et la République islamique d'Iran.

Encadré 4. Le chlorure d'acétyle et le système international de contrôle des précurseurs

Au niveau international, l'utilisation de chlorure d'acétyle dans la fabrication illicite de drogues a été jugée préoccupante bien avant l'adoption de la Convention de 1988. Dans sa résolution 2 (S V) de 1978, qui portait sur les mesures à prendre contre l'utilisation d'anhydride acétique ou de chlorure d'acétyle dans la fabrication illicite d'héroïne, la Commission des stupéfiants a, conformément à l'attitude répandue à l'époque, reconnu que des considérations pratiques rendaient difficile l'adoption de mesures strictes de contrôle national de ces deux substances, en particulier dans les pays où elles étaient utilisées en grandes quantités à des fins industrielles. Néanmoins, l'anhydride acétique a ensuite été inscrit sur la liste des précurseurs chimiques contrôlés au niveau international, tandis que le chlorure d'acétyle ne l'a pas encore été.

³²Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Afghanistan n'avait pas soumis de formulaire D et n'avait donc pas donné d'indications sur les quantités d'anhydride acétique et/ou de chlorure d'acétyle saisis sur son territoire en 2021.

³³Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2018 (E/INCB/2018/4), par. 190.

³⁴EMCDDA, *Rapport européen sur les drogues : Tendances et évolutions* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2022), p. 24.

171. Par le passé, il était rare que des saisies de chlorure d'acétylène soient signalées. Cependant, de 2017 à 2021, l'Afghanistan, les Émirats arabes unis, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), le Pakistan, les Pays-Bas et la Türkiye ont communiqué au moyen du Système PICS des informations sur 12 saisies de chlorure d'acétylène, d'un volume total de plus de 100 000 litres. Dans les cas où cette information était disponible, la substance saisie provenait de Chine. En 2022, une saisie, représentant moins de 1 litre de chlorure d'acétylène, a été signalée au moyen du Système PICS par Hong Kong (Chine).

172. Les informations communiquées au moyen du Système PICS sur le trafic de chlorure d'acétylène sont l'occasion pour les autorités nationales compétentes des pays concernés, notamment du ou des pays d'origine signalés, de mener des opérations de traçage en vue de repérer les modes opératoires utilisés pour ce trafic et de prévenir de futures tentatives de trafic organisées selon les mêmes modes opératoires et/ou impliquant les mêmes groupes criminels. **L'OIICS rappelle aux gouvernements concernés l'utilité d'enquêter sur les circonstances des saisies de produits chimiques essentiels non inscrits aux tableaux, tels que le chlorure d'acétylène, et les encourage à envisager de prendre des mesures contre le détournement et le trafic de ces produits chimiques, conformément à l'article 13 de la Convention de 1988.**

173. L'acide acétique glacial est une substance chimique qui figure sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de l'OIICS. Il a été signalé à plusieurs reprises que cette substance était utilisée comme couverture ou pour dissimuler d'une autre manière l'anhydride acétique. Elle pourrait cependant être également liée à la fabrication illicite d'autres drogues et précurseurs, notamment de P-2-P et de 3,4-MDP-2-P. Au cours des cinq dernières années, des saisies importantes ont été signalées par des pays d'Amérique latine, où cette substance est placée sous contrôle national par un certain nombre de pays. Les quantités d'acide acétique glacial saisies dans le monde entier qui ont été déclarées sur le formulaire D pour 2021 s'élevaient à 8 500 litres, dont 7 600 litres avaient été saisis au Pérou.

174. Le chlorure d'ammonium est un autre produit chimique non placé sous contrôle fréquemment associé à la fabrication illicite d'héroïne, dans laquelle il sert à extraire la morphine de l'opium. Il est également nécessaire à la fabrication illicite de méthylamine (voir par. 128 à 130 ci-dessus). En 2021, seuls trois pays ont déclaré avoir effectué des saisies de cette substance. La quantité totale saisie déclarée était négligeable par rapport aux saisies de 16 600 kg signalées en 2020, principalement par l'Afghanistan et le Mexique.

D. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et substances psychotropes

1. Alcaloïdes de l'ergot et acide lysergique

175. Dans le formulaire D pour 2021, trois pays ont déclaré des saisies d'ergotamine, et cinq des saisies d'acide lysergique ; il n'y a pas eu de saisie d'ergométrine. Comme par le passé, du fait de la puissance du produit final, le LSD, les quantités saisies par chacun de ces pays étaient généralement très faibles, de l'ordre d'un gramme ou moins. L'Australie, qui déclare régulièrement des saisies de ces deux substances en quantités importantes, a saisi environ 360 grammes d'ergotamine et 240 grammes d'acide lysergique en 2021.

176. En juillet 2022, l'OIICS a eu connaissance d'un système de détournement d'ergotamine au Paraguay. Des enquêtes ont établi qu'entre 2020 et 2022, au moins 4,5 kg de cette substance avaient été détournés au moyen d'achats sur le marché national par deux sociétés écrans. Le dispositif aurait servi à détourner l'ergotamine avant que celle-ci ne soit vendue à des groupes criminels organisés dans la zone frontalière entre l'Argentine, le Brésil et le Paraguay.

2. Acide N-acétylanthranilique, acide anthranilique et autres précurseurs de la méthaqualone

177. Dans le formulaire D pour 2021, la Chine a indiqué avoir stoppé un envoi d'acide anthranilique destiné au Pakistan, à la suite d'une demande faite par les autorités de ce pays au moyen du Système PEN Online. Si l'OIICS ne dispose pas d'informations supplémentaires sur cette affaire, il semble qu'il ne s'agissait pas d'une tentative de détournement, mais plutôt d'un envoi stoppé pour des raisons administratives. Bien qu'il continue à être fait sporadiquement état de la fabrication illicite de méthaqualone, il est rare que des précisions soient fournies sur les substances chimiques utilisées ou leur provenance. Aucune saisie notable n'a été déclarée dans le formulaire D pour 2021 concernant les précurseurs de la méthaqualone placés sous contrôle international.

178. Pour ce qui est des précurseurs de substitution de la méthaqualone non soumis à contrôle international, l'Afrique du Sud a signalé une saisie de 200 litres d'orthotoluidine réalisée à l'aéroport international O.R. Tambo de Johannesburg. L'envoi, en provenance supposée de Chine, avait fait l'objet d'un faux étiquetage.

179. En outre, l'OICS a eu connaissance, par l'intermédiaire du Système PICS, de la saisie en 2021 d'un envoi de 1,7 tonne d'**acétanthranil** qui était arrivé à l'aéroport international de Johannesburg en provenance du Kenya. Il s'agissait du quatrième incident lié à cette substance survenant en Afrique du Sud depuis 2018, et du premier présentant un lien avec le Kenya. L'OICS s'est renseigné auprès des autorités concernées et attend des informations sur l'état d'avancement des enquêtes complémentaires.

180. Les saisies d'acétanthranil sont importantes, car elles montrent que ce qui est recherché pour la fabrication illicite de méthaqualone, comme dans le cas d'autres drogues synthétiques, ce sont des précurseurs de substitution non placés sous contrôle international. Les saisies de cette substance pourraient donc expliquer l'absence de saisies des précurseurs traditionnels de la méthaqualone soumis à contrôle, et inciter les services de détection et de répression d'Afrique à réorienter leur action.

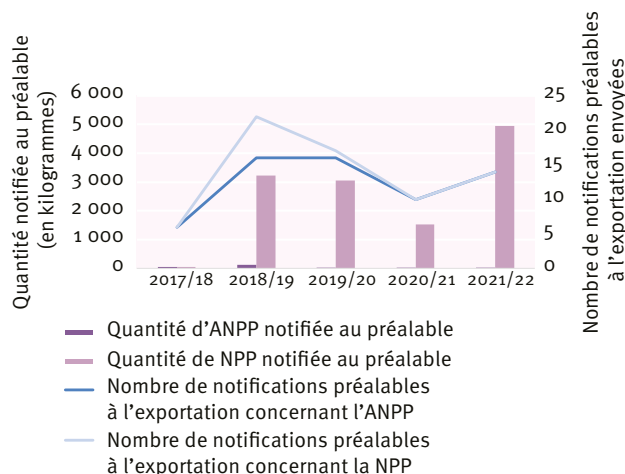
3. Précurseurs du fentanyl, d'analogues du fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques, et produits de remplacement

Commerce licite

181. Par suite de l'inscription de la 4-AP, de la 1-boc-4-AP et du norfentanyl au Tableau I de la Convention de 1988, avec effet à compter du 23 novembre 2022, cinq précurseurs du fentanyl et des substances apparentées sont désormais placés sous contrôle international. Si le volume du commerce de ces trois substances reste à déterminer, on suppose que la plupart des envois concernent l'échange de faibles quantités à des fins limitées de recherche et d'analyse en laboratoire.

182. Le commerce international de la NPP et de l'ANPP, les deux autres précurseurs du fentanyl placés sous contrôle international, reste limité à quelques pays exportateurs et importateurs. Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 1^{er} novembre 2022, 14 envois prévus de NPP ont fait l'objet d'une notification de la part des autorités de trois pays exportateurs à l'intention de cinq pays importateurs. Tous les pays importateurs sont connus pour fabriquer légitimement du fentanyl. La quantité totale en jeu a nettement dépassé les quantités observées pendant la période 2019-2020 (voir fig. 17). Le plus gros exportateur de NPP était l'Inde, suivie de la France. Le commerce international d'ANPP est demeuré négligeable, moins de 5 grammes de cette substance ayant été échangés, en 14 projets d'envoi, au cours de la période considérée.

Figure 17. Exportations prévues de deux précurseurs du fentanyl, notifiées au préalable par les gouvernements exportateurs par l'intermédiaire du Système PEN Online (2018-2021)^a



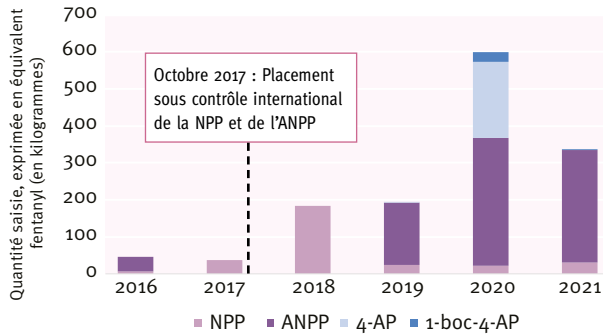
^aLes données portent sur la période allant du 1^{er} novembre d'une année au 1^{er} novembre de l'année suivante.

Trafic

183. Des incidents relatifs aux précurseurs du fentanyl ont été signalés dans le formulaire D pour la première fois en 2016 (voir fig. 18). Dans le formulaire D pour 2021, seuls les États-Unis et le Mexique ont déclaré des saisies importantes de NPP et/ou d'ANPP. Alors que dans le cas du Mexique, il s'agissait principalement de NPP (environ 45 kg), en provenance supposée de Chine, les États-Unis ont quant à eux indiqué avoir saisi 390 kg d'ANPP, d'origine nationale. De plus, les États-Unis ont signalé la survenue de 28 incidents liés à des laboratoires de fentanyl en 2021. Bien que le Canada n'ait déclaré aucune saisie de précurseurs du fentanyl dans le formulaire D, l'OICS sait, grâce au Système PICS, qu'il existe dans le pays des laboratoires illicites qui fabriquent du fentanyl et qu'une saisie d'environ 12 kg d'ANPP y a été effectuée.

184. Les États-Unis étaient le seul pays à déclarer des saisies d'autres précurseurs du fentanyl dans le formulaire D, dont 4 kg de **1-boc-4-AP**, l'un des trois produits chimiques ajoutés au Tableau I de la Convention de 1988 en novembre 2022, 180 kg de **4-pipéridone** et 170 kg de **(2-bromoéthyl) benzène**. Ces deux dernières substances se trouvaient dans un envoi qui avait fait l'objet d'un faux étiquetage, en provenance de Chine et à destination d'une adresse située au Texas (États-Unis). Elles sont associées à différentes méthodes de fabrication illicite de fentanyl, et ont de nombreuses applications légitimes.

Figure 18. Saisies de précurseurs du fentanyl (exprimées en équivalent fentanyl) déclarées par les gouvernements dans le formulaire D (2016-2021)



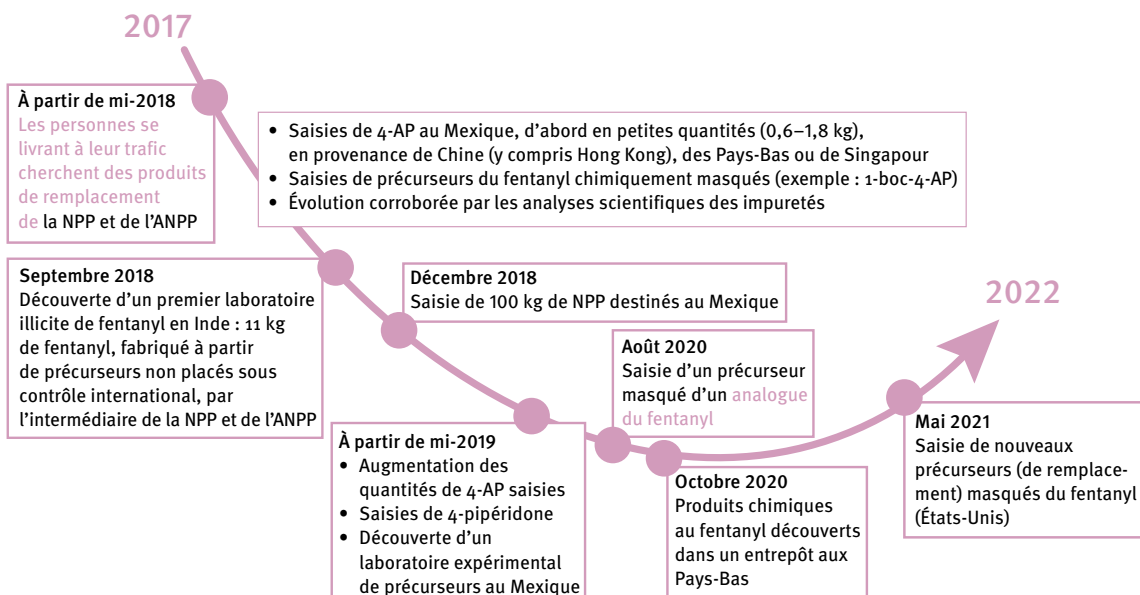
185. Peu après le placement sous contrôle international de la NPP et de l'ANPP, les personnes se livrant à leur trafic ont commencé à chercher des moyens de les remplacer. Les substances de remplacement comprenaient alors des intermédiaires réactionnels stables intervenant dans au moins une des méthodes de fabrication du fentanyl, ainsi que leurs dérivés chimiquement masqués. S'y sont ajoutés par la suite des préprécurseurs et leurs dérivés masqués (voir fig. 19). Si une grande partie des innovations relatives à ces substances de remplacement a été observée en Amérique du Nord, où ont été réalisées la plupart des saisies correspondantes, une diversification géographique a également eu lieu, comme le montrent des incidents liés à la fabrication illicite de fentanyl, à savoir le démantèlement d'un laboratoire illicite en Inde en 2018 et d'un entrepôt renfermant plusieurs centaines de litres de produits chimiques au fentanyl aux Pays-Bas en 2020.

186. Aucune saisie de précurseurs d'analogues du fentanyl n'a été déclarée dans le formulaire D pour 2021. Toutefois, en 2022, les États-Unis ont signalé, par l'intermédiaire du Système PICS, un incident lié au dérivé masqué d'un précurseur du *para*-fluorofentanyl. L'envoi en question, qui avait fait l'objet d'une fausse déclaration, a été saisi à l'aéroport international d'Indianapolis (États-Unis). À cet égard, l'OICS se félicite de l'approche suivie par le Canada en matière de placement sous contrôle (voir par. 17 ci-dessus) et **demande de nouveau aux gouvernements d'envisager de prendre, conformément à leur législation nationale, des mesures sur les groupes de substances chimiquement apparentées, c'est-à-dire étroitement liées à des précurseurs placés sous contrôle et qui peuvent facilement être transformées en ces derniers ou les remplacer. À défaut, ou en supplément, les gouvernements voudront peut-être envisager de prendre des mesures visant expressément les substances chimiques qui n'ont actuellement pas d'usage légitime reconnu.**

4. Précurseurs de la phencyclidine et d'autres drogues de type phencyclidine

187. Des saisies de précurseurs de la phencyclidine, un anesthésiant dissociatif qui fait souvent l'objet d'une utilisation abusive en raison de ses propriétés hallucinogènes, sont rarement signalées dans le formulaire D. Les quantités déclarées sont généralement très faibles et dépassent rarement les 2 litres par pays et par an. Les États-Unis constituent une exception, sur le plan à la fois de la fréquence des saisies et des quantités concernées. Bien que le volume

Figure 19. Aperçu schématique de l'évolution des précurseurs du fentanyl (2017-2022)



total de précurseurs de la phencyclidine saisi à l'échelle mondiale ait rarement dépassé 100 litres par an, en 2021, les États-Unis ont déclaré avoir saisi plus de 1 800 litres de pipéridine en une seule fois. L'envoi en question provenait d'Inde et était destiné au Nevada (États-Unis) ; une enquête a révélé que l'adresse de destination se situait dans un immeuble résidentiel.

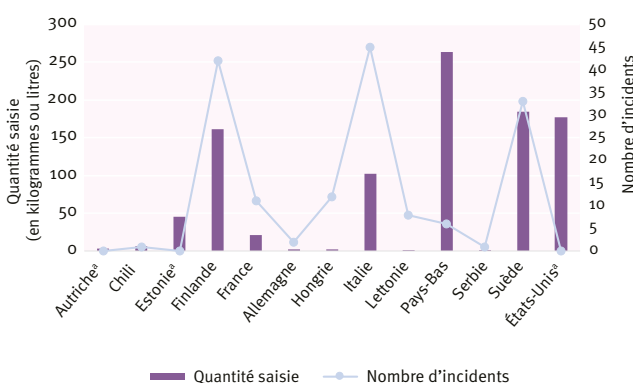
E. Substances non inscrites au Tableau I ou au Tableau II de la Convention de 1988 utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et de substances psychotropes ou de substances non placées sous contrôle international dont il est fait abus

1. Précurseurs du GHB

188. Dans le formulaire D pour 2021, 14 pays ont déclaré des saisies de **GBL**, un précurseur chimique du GHB qui peut aussi être ingéré directement, car il est métabolisé en GHB dans l'organisme. En raison de ce « double usage », certains pays contrôlent le GBL en tant que précurseur, d'autres en tant que substance psychotrope. Par conséquent, les pays qui relèvent la présence de GBL ne déclarent pas tous de saisies de cette substance dans le formulaire D. En 2021, le plus gros volume saisi était à mettre sur le compte de l'Australie, avec au total plus de 3 tonnes réparties entre 429 incidents. Des saisies ont également été déclarées par des pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. Dans le cas de l'Australie, il a pu être établi que le GBL provenait de pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est dans la majorité des incidents, notamment lors des plus grosses saisies, tandis que le GBL saisi en Europe provenait de la région même.

189. Le volume total des saisies de GBL déclarées en 2021 a considérablement diminué par rapport à 2020, année où les Pays-Bas et la Slovaquie avaient déclaré en avoir saisi en une seule fois plus de 20 000 et plus de 12 000 litres, respectivement, et où plusieurs autres pays avaient déclaré des quantités comprises entre 100 et 300 litres. En revanche, les volumes déclarés en 2021 étaient beaucoup plus faibles et répartis entre un plus grand nombre d'incidents, signe que les saisies avaient été réalisées au niveau de la vente de détail, le GBL étant alors destiné à la consommation directe, à l'exception probable des saisies effectuées aux Pays-Bas (voir fig. 20).

Figure 20. Saisies de GBL déclarées par les gouvernements dans le formulaire D pour 2021



Note : La figure exclut l'Australie, qui a déclaré des saisies s'élevant au total à 3 145 kg en 2021.

^aL'Autriche, l'Estonie et les États-Unis n'ont pas communiqué d'informations sur le nombre d'incidents.

190. Les saisies de GBL signalées par l'intermédiaire du Système PICS au cours des dix premiers mois de 2022 s'élevaient au total à environ 2 900 litres, répartis entre 93 incidents. En outre, pendant la même période, 268 incidents représentant en tout quelque 450 litres et kilogrammes de GBL ont été communiqués par l'intermédiaire du Système IONICS, signe là encore que les incidents étaient survenus au niveau de la vente de détail.

191. Les saisies de **1,4-butanediol**, précurseur du GBL et préprécurseur du GHB qui est aussi facilement métabolisé en GHB après son ingestion, ont été négligeables en 2021. Ces cinq dernières années, seuls sept pays ont signalé des saisies de cette substance ; le plus gros volume saisi, à savoir 5 litres, a été signalé par deux pays : l'Allemagne, en 2021, et la Norvège, en 2019. Au cours des dix premiers mois de 2022, près de 170 incidents concernant plus de 750 kilogrammes ou litres de cette substance, ont été communiqués au moyen du Système IONICS. Le GBL et le 1,4-butanediol faisaient tous deux partie des substances visées par l'opération « Knockout » (voir par. 41 ci-dessus).

192. L'OIICS a eu connaissance, par d'autres sources, de nouvelles méthodes de fabrication illicite de GBL et/ou de GHB, qui sont peut-être liées au placement sous contrôle du GBL en Chine en septembre 2021³⁵.

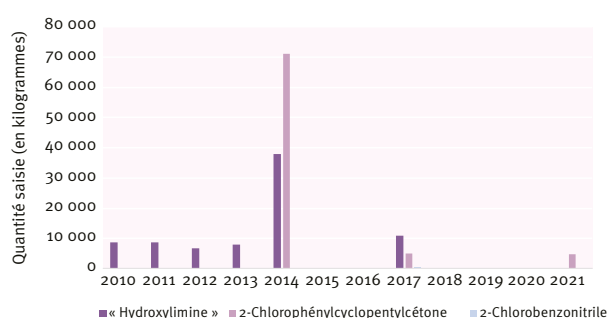
2. Précurseurs de la kétamine

193. Malgré l'absence de communication systématique d'informations sur les précurseurs de la kétamine et la fabrication illicite de cette substance, certains pays ont fourni des données à l'OIICS à cet égard. Les saisies

³⁵Voir le rapport de l'OIICS sur les précurseurs pour 2021 (E/INCB/2021/4), par. 28.

déclarées de précurseurs de la kétamine portaient principalement sur deux substances, à savoir l'« **hydroxyimine** »³⁶ et la **2-chlorophénylcyclopentylcétone**. L'une et l'autre sont des intermédiaires de la synthèse de la kétamine, qu'elles permettent d'obtenir facilement par transformation ; elles peuvent être considérées comme des précurseurs sur mesure. Dans le formulaire D pour 2021, la Chine a indiqué avoir saisi en tout plus de 4,7 tonnes de 2-chlorophénylcyclopentylcétone, sans donner plus de précisions. Dans le passé, la Chine avait régulièrement déclaré des saisies d'« hydroxyimine »³⁷. Les saisies des deux substances ont atteint un pic en 2014 (voir fig. 21). Par ailleurs, l'OICS sait qu'au cours des dix dernières années, des laboratoires illicites de kétamine ont été démantelés au Cambodge, au Canada, en Chine, en Inde, en Malaisie et aux Pays-Bas. Certains de ces laboratoires, en particulier ceux situés en Asie de l'Est et du Sud-Est, étaient de taille industrielle.

Figure 21. Saisies de précurseurs de la kétamine déclarées par les gouvernements dans le formulaire D (2010-2021)



3. Précurseurs de nouvelles substances psychoactives, y compris de substances récemment inscrites aux tableaux de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 ou de la Convention sur les substances psychotropes de 1971

194. Si les saisies de précurseurs de nouvelles substances psychoactives et de substances récemment placées sous contrôle international ne font toujours pas l'objet d'une communication systématique d'informations, plusieurs

pays, en particulier d'Europe, en ont déclaré dans le formulaire D. Pendant la période considérée, ces saisies ont porté essentiellement sur des précurseurs des cathinones synthétiques, comme cela avait été le cas dans le passé. Dans le formulaire D pour 2021, l'Autriche et la France ont signalé des saisies de précurseurs de la méphédronne, à savoir 139 kg de **2-bromo-4'-méthylpropio-phénone** et 105 kg de **4-méthylpropio-phénone**, respectivement. La saisie réalisée en France concernait un envoi de transit entre la Chine et l'Ukraine. La Pologne a indiqué avoir saisi 20 kg de **2-bromo-4'-chloropropio-phénone** (un précurseur de la 4-CMC (cléphédronne) et d'autres dérivés de la cathinone 4-chloro substitués) et plus de 290 kg (répartis entre 11 incidents) de **2-bromo-4'-méthoxypropio-phénone** (un précurseur de la méthédronne). De plus, la République de Moldova a signalé une saisie d'acide chlorhydrique destiné à la fabrication illicite d'*alpha*-pyrrolidinopentiophénone (*alpha*-PVP).

195. Au cours des dix premiers mois de 2022, sept incidents faisant intervenir des précurseurs de nouvelles substances psychoactives ont été déclarés au moyen du Système PICS, dont deux étaient liés à des laboratoires illicites situés aux Pays-Bas et ont donné lieu à la saisie de 23 kg d'un précurseur de la méphédronne et de 88 kg d'un précurseur de la cléphédronne. En outre, des saisies portant sur plus de 8 tonnes de précurseurs de la méphédronne et de l'*alpha*-PVP ont été signalées en Fédération de Russie durant la même période. Les substances concernées, non placées sous contrôle international, seraient parties de Chine et auraient transité par le Kazakhstan avant d'être saisies en Fédération de Russie.

³⁶L'« hydroxyimine » est un terme informel utilisé pour désigner la substance connue sous le nom chimique de 1-hydroxycyclopentyle (2-chlorophényle)-cétone-*N*-méthylimine.

³⁷L'« hydroxyimine » est placée sous contrôle en Chine depuis mi-2008 et la 2 chlorophénylcyclopentylcétone depuis septembre 2012.